SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RAPPORT ANNUEL 2012

La SADC – Le meilleur ami des déposants

Canada

Mandat de la SADC

La SADC est l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier du Canada*. Notre rôle, tel que le définit notre mandat, est unique : nous devons fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et encourager la stabilité du système financier du Canada, à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC. Par ailleurs, nous devons nous acquitter de notre mandat de manière à minimiser les risques de perte pour la Société. Pour de plus amples informations sur la SADC, on peut consulter le site Web de la Société (**www.sadc.ca**).

Plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- épargnes au nom d'une seule personne
- épargnes au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- épargnes en fiducie au nom d'une autre personne
- épargnes dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- épargnes dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite)
- épargnes dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués
- épargnes dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

C'est aux déposants de s'assurer que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que ces épargnes bénéficient d'une protection distincte (consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**, pour plus de précisions).

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises, y compris en dollars américains.

Contactez-nous

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web au www.sadc.ca ou communiquez avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

* L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le ministère des Finances et la SADC forment le filet de sécurité financier du Canada.

ISBN : CC391-1/2012F-PDF

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars[a]	2012	2011	2010	2009	2008
Éléments tirés du bilan (en millions de dollars canadiens)					
Encaisse et placements	2 441	2 209	1 954	1 771	1 660
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 150	1 100	1 100	800	650
Bénéfices non répartis	1 294	1 113	858	960	998
Éléments tirés de l'état des résultats (en millions de dollars canadiens)					
Primes	224	253	198	92	68
Intérêts sur encaisse et placements	40	33	31	54	65
Charges opérationnelles	32	31	31	26	24
Redressement des provisions pour pertes	50	—	300	149	50
Bénéfice net (perte nette)	180	255	(102)	(37)	48
Institutions membres (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	46	44	42	41	40
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	17	21	20	20	21
Filiales d'institutions financières étrangères	21	20	20	20	19
Nombre total d'institutions membres	84	85	82	81	80
Total des dépôts assurés[b] (en milliards de dollars canadiens)	622	604	590	512	477
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	3,0 %	2,4 %	15,2 %	7,3 %	4,8 %
Financement *ex ante* (en milliards de dollars canadiens)	2,44	2,21	1,96	1,76	1,65
Points de base des dépôts assurés	39	37	33	34	35
Employés (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents[c]	99	96	96	97	83
Limite d'emprunt[d] (en milliards de dollars canadiens)	18	17	17	15	6

[a] Les chiffres sont consolidés. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la SADC. Les chiffres de 2008, 2009 et 2010 sont fonction des principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) ; ceux de 2011 et 2012 des Normes internationales d'information financière (IFRS).

[b] Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

[c] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période.

[d] La *Loi d'exécution du budget de 2009* a fait passer de 6 à 15 milliards de dollars la somme maximale que la SADC peut emprunter ; ce montant est indexé annuellement sur la croissance des dépôts assurés. Ainsi, au 1er janvier 2012, la SADC avait le droit d'emprunter jusqu'à 18 milliards de dollars.

Faits marquants de 2011-2012

- La SADC a créé la Division des règlements complexes et des plans d'urgence, chargée de la planification du règlement de faillite de ses institutions membres les plus grandes et les plus complexes. Cette nouvelle division a pour priorité principale l'élaboration et la mise à jour d'un plan de règlement propre à chacune de ces institutions.

- En décembre 2011, le conseil d'administration de la SADC a approuvé le relèvement de la cible minimale du financement *ex ante*, qui passe à 100 points de base des dépôts assurés (la fourchette cible se situait jusqu'ici entre 40 et 50 points de base). Grâce à ce relèvement, la SADC sera plus à même d'intervenir en cas de faillite d'une institution membre, le cas échéant.

- La SADC a bouclé la troisième et dernière année de son plan et de sa stratégie de sensibilisation du public à long terme. Les cibles fixées dans le plan ont été dépassées : 61 pour 100 des Canadiens savent ce que la SADC représente (68 pour 100 des personnes de 50 ans et plus, notre public cible) et 28 pour 100 peuvent dire spontanément que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars (35 pour 100 des personnes de 50 ans et plus).

- En 2010-2011, la présidente et première dirigeante de la SADC a mené à bien un examen approfondi de l'organisation pour permettre à la SADC d'exécuter son mandat élargi tout en minimisant les coûts additionnels, une excellente préparation à l'examen stratégique fonctionnel mené dans l'ensemble de l'administration fédérale. Des économies ont été réalisées en 2011-2012, notamment grâce à la réorganisation de certaines fonctions administratives, à la rationalisation de processus internes, à l'impartition du centre d'appels et à la réduction de la superficie de notre bureau en région. Des modifications au programme de sensibilisation du public permettront de réaliser d'autres économies.

Sensibilisation du public

Récemment, la SADC a fêté son 45e anniversaire. Au fil des ans, nous avons compris l'importance fondamentale d'un programme de sensibilisation sur la confiance du public dans notre régime d'assurance-dépôts. Depuis 1967, 43 institutions membres ont fait faillite, signe que, même si le système financier canadien est robuste, les banques peuvent faire faillite. Voilà pourquoi la sensibilisation est un pilier stratégique de nos activités, pourquoi nous avons à cœur d'informer le public sur la protection qu'offre la SADC.

La sensibilisation à notre régime d'assurance-dépôts favorise la confiance du public dans nos institutions membres. Les consommateurs sont plus à même de prendre des décisions éclairées au sujet de la protection de leurs épargnes s'ils savent quels produits sont protégés et lesquels ne le sont pas. Pour soutenir ces efforts, nos institutions membres sont tenues de satisfaire aux exigences de la SADC, notamment d'afficher l'avis d'adhésion à la SADC à leurs points de service.

Ces dix dernières années, nous avons redoublé d'efforts pour sensibiliser le public à la protection et au plafond d'assurance-dépôts. Nous avons sensibilisé les Canadiens notamment au moyen de notre site Web et de notre centre d'appels, mais aussi de nos brochures d'information mises à la disposition du public dans les succursales de nos institutions membres. Nos efforts sont stratégiques – publicités télévisées, imprimées, en ligne et par le biais de salons spécialisés – de façon à informer le plus de personnes possible, particulièrement celles qui auraient le plus de mal à se remettre de la perte de leurs dépôts.

La SADC évalue régulièrement la réussite de ses activités de sensibilisation. Nous voulons nous assurer d'atteindre nos objectifs et, au besoin, de nous adapter à un contexte en évolution. Depuis que nous avons accru nos efforts, au début des années 2000, la sensibilisation à la SADC est en croissance constante. En 2000, elle était de 47 pour 100 ; en mars 2012, elle s'établissait au niveau très respectable de 61 pour 100.

Depuis le début des années 2000, la sensibilisation à la SADC est en croissance constante. En 2000, elle était de 47 pour 100 ; en mars 2012, elle s'établissait au niveau très respectable de 61 pour 100.

La SADC mesure ses activités de sensibilisation à la lumière des principes fondamentaux de l'Association internationale des assureurs-dépôts. Nous constatons avec satisfaction que la SADC respecte tous ces principes. Elle est citée en exemple pour ses pratiques exemplaires à de nombreux égards, notamment au chapitre de la sensibilisation.

La sensibilisation étant au cœur de nos activités, nous avons décidé de donner une nouvelle orientation à nos activités en la matière. De fait, les conseillers financiers jouent un rôle important dans les décisions éclairées que peuvent prendre les Canadiens. Dans la mesure où nous partageons le même but, nous miserons sur les liens qui unissent les conseillers financiers à leurs clients pour continuer de sensibiliser le public à notre régime d'assurance-dépôts. Nous continuerons d'orienter nos activités vers le grand public, de façon à sensibiliser le plus de monde à la protection que nous offrons.

INTÉGRITÉ

Table des MATIÈRES

Message du président du conseil 4

Message de la présidente et première dirigeante 6

PARTIE UN **Rapport de gestion** 8

Contexte d'exploitation de la SADC 9

Institutions membres de la SADC 10

Gouvernance et gestion des risques 13

Rendement par rapport au plan 17

Fiche de rendement de la SADC – 2011-2012 à 2015-2016 19

Revue financière 23

À l'horizon 2012-2013 30

PARTIE DEUX **États financiers consolidés** 36

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37

Rapport de l'auditeur indépendant 38

États financiers consolidés et notes complémentaires 39

PARTIE TROIS **Gouvernance de la Société** 72

Conseil d'administration 73

Comités du conseil 75

Honoraires des administrateurs 78

Haute direction 78

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 79

Annexe : Renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC 82

Glossaire 94

Message du président du conseil

STABILITÉ

Message du président du conseil

L'année écoulée fut de nouveau exceptionnelle pour la SADC. En novembre 2011, le Conseil de stabilité financière (CSF) a publié de nouvelles normes internationales qui visent à simplifier le règlement de la faillite d'institutions financières d'importance systémique. Au pays et partout dans le monde, les gouvernements s'entendent sur la nécessité de se doter d'outils adéquats pour prévenir la faillite d'institutions « trop grandes pour faire faillite », sans quoi il pourrait en coûter cher au contribuable, advenant une telle faillite. Au Canada, la SADC est l'organisme responsable du règlement des faillites bancaires. Pour s'aligner sur les normes internationales, la Société travaille à l'élaboration d'un plan de règlement propre à chacune de ses grandes institutions membres. Cela s'est traduit par une importante restructuration et des changements de fonction au sein de la Société. Je dois dire à cet égard que la direction et les employés de la SADC ont relevé le défi avec un professionnalisme remarquable, assumant leurs nouvelles responsabilités en sus de celles dont ils s'acquittaient déjà.

Outre le travail qui l'occupe au pays, la SADC a poursuivi, sur la scène internationale, sa participation à des groupes de travail du CSF et de l'Association internationale des assureurs-dépôts. Notre travail au sein de ces groupes participe de notre capacité d'intervention. Et, de par notre collaboration avec d'autres pays, nous sommes à même de contribuer à la mise en place de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts et de règlement de faillite et aux discussions internationales sur le besoin de soutenir la stabilité des systèmes financiers du monde entier.

Durant l'exercice écoulé, le CSF a publié l'examen thématique des régimes d'assurance-dépôts de ses pays membres, dans lequel il se penche sur l'efficacité de ces régimes. Il a ainsi souligné les pratiques exemplaires de la SADC dans les domaines suivants : protection d'assurance-dépôts adéquate, partage d'information et coordination avec les autres intervenants du filet de sécurité financier, financement, sensibilisation du public. L'examen de la réglementation du secteur financier canadien, mené par les pairs du CSF dans le courant de l'exercice, a confirmé la contribution importante de la SADC au travail du CSF. Le conseil d'administration est fier de voir le travail impeccable de son personnel souligné dans ces examens.

En 2012, la SADC fête 45 ans au service de la stabilité du système financier canadien. Au fil des ans, les membres qui se sont succédé au conseil ont veillé à ce que la SADC s'acquitte de son mandat. Les membres actuels s'inscrivent dans cette tradition. Plus que jamais, ils s'engagent à protéger les déposants, particulièrement en ces temps difficiles.

J'aimerais, pour terminer, souligner l'éthique professionnelle avec laquelle nos employés s'acquittent de leurs fonctions, et remercier notre présidente et première dirigeante Michèle Bourque de son leadership exceptionnel. Avec le conseil, ils font en sorte que la SADC continue de soutenir durablement le système financier canadien.

Bryan P. Davies

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Message de la présidente et première dirigeante

Le dernier exercice de la SADC aura été jalonné de deux étapes importantes en ce qui concerne le renforcement de la protection qu'offre la SADC aux Canadiens : la mise sur pied d'un nouveau groupe responsable de la planification du règlement de faillite de nos institutions membres les plus grandes et de nature complexe et les progrès réalisés au chapitre de l'accélération du remboursement des dépôts, un projet phare de la Société.

Renforcement des capacités de surveillance et de règlement des faillites

Les nouvelles normes internationales sur les institutions financières d'importance systémique et la mise sur pied de notre nouvelle Division des règlements complexes et des plans d'urgence nous permettent de mettre l'accent sur notre capacité à régler la faillite d'une institution membre de grande taille et de nature complexe. Notre travail à cet égard porte notamment sur l'élaboration et la mise à jour d'un plan de règlement propre à chacune de ces institutions membres et sur une étroite collaboration avec nos partenaires du filet de sécurité financier et nos homologues internationaux dans le but de favoriser la coopération entre pays à l'égard de telles institutions.

En décembre 2011, le conseil d'administration de la SADC a approuvé le relèvement de la cible minimale de notre financement *ex ante,* qui passe à 100 points de base des dépôts assurés. La fourchette cible se situait jusqu'ici entre 40 et 50 points de base. Au 31 mars 2012, le financement atteignait 39 points de base. Grâce à ce relèvement, la SADC sera plus à même d'intervenir en cas de faillite d'une institution membre, le cas échéant.

Au cours de l'exercice, la SADC a travaillé étroitement, avec ses institutions membres, à la mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de données et de systèmes qui permettraient, en cas de faillite d'une institution membre, d'accélérer le calcul des dépôts à rembourser. Nous avons en outre simulé avec succès le remboursement, en l'espace d'une fin de semaine, des dépôts assurés d'une institution fictive comptant un million de déposants, soit notre plus importante simulation jusqu'ici. Ces activités terminées, nous pouvons assurer aux déposants un accès rapide à leurs épargnes en cas de faillite d'une institution membre.

Sensibilisation du public à l'assurance-dépôts

Durant l'exercice, la SADC a bouclé la troisième et dernière année de son plan et de sa stratégie de sensibilisation du public. Nous avons largement dépassé les objectifs que nous nous étions fixés. Plus d'un Canadien sur deux sait ce que représente la SADC et plus d'un sur cinq peut citer sans aide le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars. Au cours de l'exercice 2012-2013, nous nous appuierons sur les conseillers financiers et les médias sociaux pour transmettre notre message aux Canadiens.

Maintien d'un fonctionnement efficace et efficient

La SADC reconnaît l'importance de réaliser son mandat et ses objectifs avec efficience, tout en donnant à ses employés un cadre de travail harmonieux. Un sondage mené en 2011-2012 révèle que les employés de la SADC sont motivés, qu'ils trouvent leur travail stimulant et intéressant et qu'ils sont fiers de dire qu'ils travaillent à la SADC.

Nous nous engageons à optimiser l'emploi de nos ressources. Ainsi, nous avons continué de mettre en œuvre les stratégies de réduction des coûts relevées lors de l'examen de l'organisation mené l'an dernier, soit : la réorganisation de nos fonctions administratives, la rationalisation de nos processus internes, l'impartition du centre d'appels et la réduction de la superficie de notre bureau en région. Les économies réalisées devraient atteindre environ un million de dollars par an. En outre, dans l'esprit des activités menées par le gouvernement suite à son examen stratégique fonctionnel, nous avons réorienté notre stratégie de sensibilisation du public de façon à informer les Canadiens de toutes les couches sociodémographiques de façon innovatrice et créative. Ce changement devrait nous permettre de réaliser des économies de un million de dollars à l'exercice 2012-2013, économies qui serviront à compenser en partie les coûts liés aux responsabilités accrues qui nous échoient en matière de règlement de faillite.

Cette année a vu la nomination d'un nouveau vice-président, Finances et Administration, et directeur financier, en la personne de Dean Cosman. Dean succède à Tom Vice qui a été nommé vice-président, Règlements complexes et Plans d'urgence. De par son leadership reconnu dans le domaine financier, Dean est un précieux atout pour l'équipe de direction. Quant à notre nouvelle division, elle saura profiter de la vaste expérience de Tom à la SADC.

L'année écoulée aura apporté son lot de défis et de possibilités. Je tiens à souligner que nous n'aurions pu mener nos activités sans le soutien et le travail assidu de notre conseil d'administration, sous la houlette du président du conseil Bryan P. Davies, et d'employés de talent. Le rôle et les responsabilités accrus qui ont été conférés à la SADC en matière de règlement de faillite complexe témoignent de l'importance accordée à la stabilité, compte tenu de la conjoncture. Nous abordons l'avenir avec détermination et poursuivrons nos efforts en matière de protection des déposants, de sensibilisation à notre programme d'assurance-dépôts, et de soutien à la stabilité du système financier canadien.

Michèle Bourque

PARTIE UN

Rapport de gestion

RENDEMENT

Rapport de gestion

Contexte d'exploitation de la SADC

Au Canada

L'économie canadienne a fait plutôt bonne figure comparativement aux autres grandes économies durant l'exercice 2011-2012. Le contexte demeure toutefois chargé de risques notables. La progression de notre économie doit entre autres composer avec un regain de volatilité sur les marchés, une faible reprise aux États-Unis et un ralentissement marqué en Europe. En outre, l'incertitude qui continue de planer sur le secteur immobilier, la forte remontée du huard qui demeure un obstacle de taille pour l'industrie manufacturière et le retrait des mesures de stimulation budgétaire constituent autant de freins à la croissance.

> L'économie canadienne a fait plutôt bonne figure comparativement aux autres grandes économies en 2011-2012.

À l'échelle internationale

Le 4 novembre 2011, les responsables des pays du G20 ont signé un document du Conseil de stabilité financière (CSF) énonçant les caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières. Le document a pour but d'aider les autorités à gérer la faillite d'institutions de grande taille et aux activités complexes et internationales, de manière à réduire au minimum les perturbations systémiques et en évitant d'avoir recours aux fonds publics et d'exposer les contribuables à des risques de perte.

En janvier 2012, le CSF a entrepris l'élaboration d'une méthode d'évaluation de ces caractéristiques fondamentales. Une version préliminaire de cette méthode devrait être prête à l'été 2012 ; elle servira à un examen par les pairs des pays membres du CSF. Des employés de la SADC représentent le Canada et l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) au sein du groupe de travail chargé d'élaborer cette méthode d'évaluation.

La SADC et bon nombre de ses institutions membres ont adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS). De leur côté, les institutions membres continuent de se préparer aux nouvelles exigences en matière de fonds propres et de liquidité prévues par l'Accord de Bâle III. Elles devront se conformer aux nouvelles exigences en matière de fonds propres dès 2013, tandis que le nouveau ratio de liquidité entrera en vigueur en 2015.

> **Coup d'œil sur le Conseil de stabilité financière**
>
> Le Conseil de stabilité financière est un organisme international qui surveille le système financier mondial et émet des recommandations. Y participent les principales économies du G20, la Commission européenne et un large éventail d'institutions financières et d'organismes de normalisation internationaux. Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, de supervision et autres pour le secteur financier.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres de la SADC forment 57 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une institution mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Activités internationales – activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger (les plus grandes banques)

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités sur le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts placement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Les institutions membres de la SADC affichent des bénéfices records, mais le RAMA demeure en deçà des sommets de 2007.

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2012, la SADC comptait 84 institutions membres, soit une de moins qu'un an plus tôt. Au cours de l'exercice, deux institutions sont devenues membres de la SADC (Banque MonCana du Canada et B2B Trustco), tandis que deux autres (Société de Fiducie Concentra et Société de Fiducie Caledon) se sont désaffiliées. Par ailleurs, deux filiales de la Banque de Nouvelle-Écosse, Compagnie Maple Trust et Société hypothécaire Scotia, ont fusionné.

Les institutions membres de la SADC ont enregistré d'excellents résultats durant leur exercice financier, malgré des obstacles de taille, à savoir la volatilité des marchés de capitaux. Dans l'ensemble, elles ont réalisé des bénéfices nets records, rehaussé la qualité de leur actif et maintenu des ratios de fonds propres appréciables.

Résultats financiers

Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Le bénéfice net combiné des institutions membres de la SADC s'est élevé à 26,1 milliards de dollars durant l'exercice 2011, en hausse de 17 pour 100 par rapport aux 22,3 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt. S'il s'agit là de bénéfices records en termes absolus, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) demeure bien en deçà du sommet atteint en 2007, avant la crise financière, car les institutions ont relevé leur ratio de fonds propres en prévision de l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle III. La rentabilité accrue constatée en 2011 par rapport à 2010 s'explique en premier lieu par une hausse de l'encours des prêts et par une diminution de 24 pour 100 des provisions pour pertes sur créances. Celles-ci s'établissent actuellement à 6,4 milliards de dollars, soit moins de la moitié de leur sommet de 2009.

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres, 2007-2011 (en milliards de dollars)

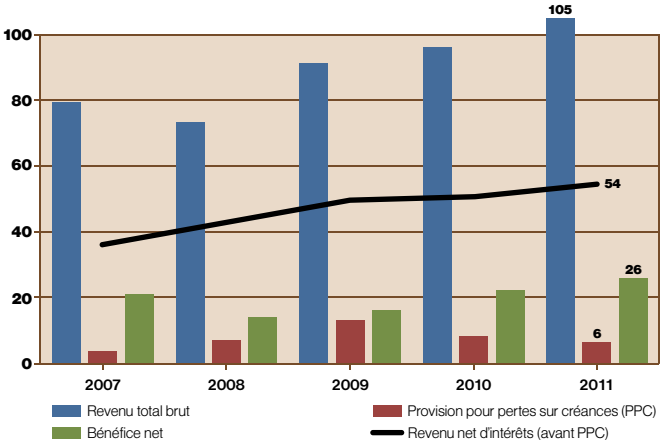

Le revenu net d'intérêts (avant les provisions pour pertes sur créances) et le revenu autre que d'intérêts ont augmenté de 6 et de 9 pour 100 respectivement, tandis que les frais d'exploitation ont crû de 7 pour 100.

La plupart des indicateurs de rentabilité sont demeurés relativement stables ou ont légèrement progressé en 2011. Le ratio d'efficience (frais d'exploitation divisés par le revenu net d'intérêts et le revenu autre que d'intérêts) des institutions membres est demeuré de 60 pour 100 tandis que le rendement de l'actif moyen (RAM) et le RAMA ont légèrement augmenté, à 0,8 pour 100 et 14,1 pour 100 respectivement. Si les plus grandes banques (groupe affinitaire « Activités internationales ») ont enregistré leur RAMA le plus élevé en 2007, d'autres groupes et d'autres institutions membres ont vu leur rentabilité atteindre un sommet à des années différentes, selon l'évolution de la conjoncture dans leurs secteurs respectifs. Le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à un autre, selon le niveau de rentabilité et le coefficient d'effet de levier employé.

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2007-2011

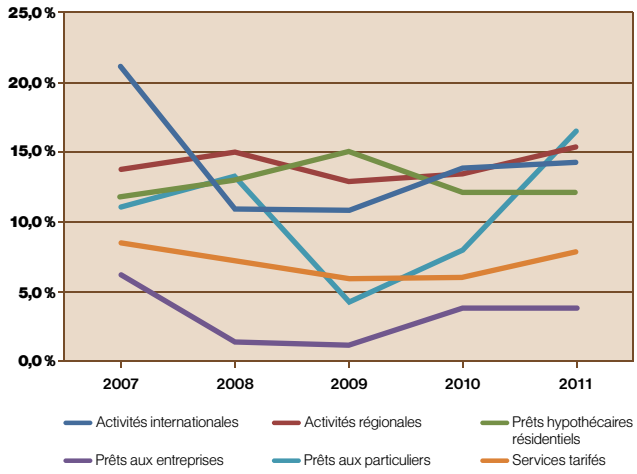

Les institutions membres de la SADC constatent une croissance accélérée de leur actif pour une deuxième année consécutive.

Croissance et qualité de l'actif

L'actif total a progressé de 9 pour 100 (8 pour 100 si l'on exclut les conséquences de l'adoption des IFRS), pour atteindre 3,3 billions de dollars. Les prêts hypothécaires résidentiels ont le plus contribué à cette croissance.

L'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels s'explique en grande partie par les deux facteurs suivants : une hausse de 43 milliards de dollars des prêts hypothécaires non assurés attribuable à la croissance interne du crédit des institutions ainsi qu'à des acquisitions, mais aussi l'adoption des normes comptables IFRS par les institutions dont l'exercice financier se termine en décembre (des institutions de taille modeste dans la plupart des cas).

Composition de l'actif groupe Activités internationales* (%) 2011 (2,8 billions de dollars)

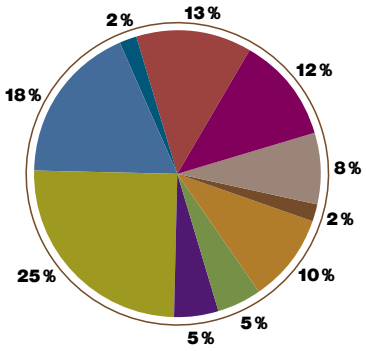

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Composition de l'actif tous les autres groupes affinitaires* (%) 2011 (456 milliards de dollars)

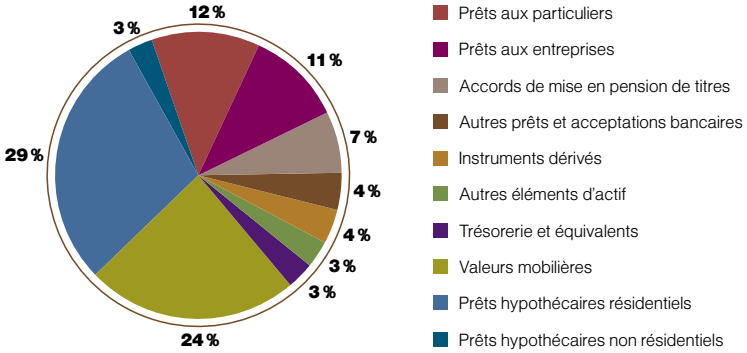

Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté une part légèrement plus élevée de l'actif figurant au bilan des institutions membres en 2011, soit 19 pour 100 de l'actif total (18 pour 100 pour le groupe Activités internationales et 29 pour 100 pour tous les autres groupes affinitaires), et les titres d'État canadiens (fédéraux, provinciaux et municipaux) représentaient plus du tiers des valeurs mobilières.

En raison de l'adoption des IFRS, de nombreuses institutions membres, à commencer par celles dont l'exercice se termine en décembre et qui ont massivement recours à la titrisation, ont constaté une très forte croissance de leur actif figurant au bilan cette année. En outre, certaines institutions ont enregistré un taux de croissance composé exceptionnel de leur actif figurant au bilan et hors bilan depuis trois ans. Une forte croissance de l'actif est souvent un bon indicateur des risques de crédit, de liquidité et d'exploitation, car les activités de gestion des risques peinent souvent à suivre le rythme des efforts de croissance. Une période de croissance prolongée s'accompagne souvent d'une augmentation des prêts douteux.

La qualité de l'actif des institutions membres de la SADC se redresse, tandis que les éléments d'actif douteux nets sont en baisse.

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est de nouveau améliorée en 2011. Les éléments d'actif douteux ont diminué de 0,8 pour 100 (en baisse de 35 points de base par rapport à l'année précédente), et de 0,6 pour 100 (en baisse de 30 points de base) après provisions. Toutefois, les éléments d'actif douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires de certaines institutions membres sont nettement plus élevés que la moyenne, ce qui les fragiliserait en cas de détérioration de la conjoncture.

Certaines institutions membres détiennent une plus grande concentration d'éléments d'actif à risque relativement à l'avoir des actionnaires, comme des prêts à la construction, des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des emprunteurs moins fiables ou des prêts commerciaux. Si la conjoncture économique se détériore, ces éléments d'actif pourraient donner lieu à des arriérés ou des prêts douteux supérieurs à la moyenne.

Niveaux de liquidité

Le niveau de liquidité des institutions membres de la SADC est adéquat, vu la conjoncture.

Les niveaux de liquidité sont demeurés plus élevés qu'au début de la crise financière, bien que les institutions membres détiennent des soldes d'éléments d'actif liquides inférieurs aux montants d'il y a un an. Les liquidités et titres d'État couvrent 44 pour 100 des dépôts à vue et à préavis, comparativement à 47 pour 100 à la même époque un an plus tôt. Les dépôts à vue et à préavis représentent 50 pour 100 du total des dépôts des institutions membres, soit un peu plus qu'en 2010. Il est important que les déposants aient confiance dans leur institution financière étant donné que les dépôts à court terme représentent une fraction importante de l'ensemble des dépôts.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2011, les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 622 milliards de dollars, soit 3 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Les dépôts assurés représentaient 34 pour 100 du passif-dépôts global des institutions membres, qui s'élève à 1,8 billion de dollars. Le groupe affinitaire « Activités internationales », soit les cinq grandes banques canadiennes, détenait 78 pour 100 du volume global des dépôts assurés détenus par les institutions membres. Le volume total des dépôts a augmenté de 11 pour 100 et plus de la moitié de cette hausse correspond à des dépôts en devises (non assurés par la SADC). Le phénomène s'explique en partie par l'acquisition de sociétés étrangères par les institutions membres.

Les groupes affinitaires « Prêts hypothécaires résidentiels » et « Prêts aux entreprises » ont de nouveau affiché les plus hauts ratios de dépôts assurés, soit 74 et 66 pour 100 respectivement.

Ratio de capital réglementaire des institutions membres

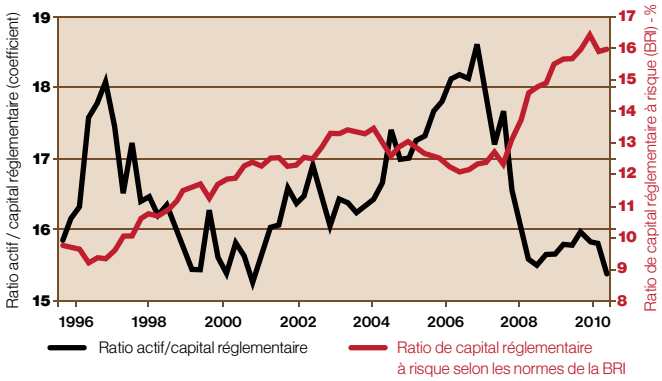

Ratios de fonds propres

Dans l'ensemble, les institutions membres ont maintenu de bons ratios de fonds propres selon l'accord de Bâle II, et ceux-ci ont été légèrement plus élevés qu'en 2010. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 13,5 et celui du total des fonds propres à 16,0. Le ratio actif / capital réglementaire, mesure réglementaire de l'effet de levier, s'est légèrement amélioré en passant à 15,4. L'intégration au bilan d'éléments d'actif titrisés, conformément aux IFRS, a fait croître le ratio actif / fonds propres de certaines institutions membres. Comme on l'a vu plus tôt, les institutions membres de la SADC prennent les mesures nécessaires en vue de se conformer aux exigences de fonds propres de l'accord de Bâle III.

Risques liés aux institutions membres

Prises ensembles, les institutions membres de la SADC ont amélioré leur rentabilité et la qualité de leur actif, tout en maintenant de solides ratios de fonds propres. Elles demeurent toutefois nettement sensibles à certains facteurs économiques. En ce qui a trait aux éléments d'actif, les prix de l'immobilier représentent sans doute le principal facteur de sensibilité, car ils pourraient être surévalués dans certaines régions. Une telle surévaluation, conjuguée à d'autres contraintes, pourrait nuire à la capacité des consommateurs et des entreprises à continuer de rembourser leurs prêts hypothécaires et autres prêts. Fortement endettés, les ménages canadiens sont peut-être moins prêts que par le passé à faire face à une situation économique difficile ou à des chocs financiers comme par exemple une hausse soudaine des taux d'intérêt ou des taux de chômage.

L'annexe du présent rapport annuel présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres.

Gouvernance et gestion des risques

Risques importants pour la SADC

Le conseil d'administration de la SADC a mis sur pied un processus officiel de gouvernance des risques à la SADC et la direction a mis en place un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui sert à cerner et à gérer les risques importants auxquels s'expose la Société. Le programme comprend une évaluation annuelle détaillée des risques recensés et des mises à jour trimestrielles permettant de déceler toute évolution de ces risques.

La SADC a recensé treize risques importants, dans quatre catégories de risques, qui menacent la réalisation de ses objectifs. Aux termes d'une auto-évaluation, la direction a conclu que l'ampleur des risques auxquels la Société s'expose demeure acceptable dans l'ensemble, mais que certains risques méritaient la mention « préoccupant » au 31 mars 2012 et nécessitaient une attention et une surveillance accrues de la part de la SADC, soit le risque d'intervention, le risque de personnes, le risque lié à la technologie et le risque de processus (voir ci-après).

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

	2011-2012		2010-2011	
	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
Risques d'assurance				
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		—		—
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		—		—
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		▼		—
Risques d'exploitation				
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		—		—
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		—		▲
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		—		—
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		—		—
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		—		—
Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre le mandat qui lui est conféré par la loi ainsi que la conduite de ses affaires.		—		—
Risques financiers				
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		—		—
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		—		—
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		—		—
Risque de réputation				
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲		▲

LÉGENDE

Ampleur des risques résiduels :

- **Acceptable** – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion appropriées sont en place.
- **Préoccupant** – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et(ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre, mais des dispositions adéquates sont prises en temps voulu pour y arriver.
- **Sérieux** – le risque résiduel est inacceptable et il peut exister des lacunes importantes au chapitre des mesures de gestion et de contrôle.

Tendance des risques résiduels :

- — **Stable** – ce risque résiduel ne devrait pas évoluer au cours du prochain exercice.
- ▼ **En baisse** – ce risque résiduel devrait diminuer au cours du prochain exercice.
- ▲ **En hausse** – ce risque résiduel devrait augmenter au cours du prochain exercice.

Risques d'assurance

Le *risque d'intervention* demeure préoccupant, étant donné les enjeux opérationnels et techniques que représente le renforcement de notre capacité à gérer la faillite d'une institution membre de grande taille. Les attentes à l'égard de la Société sont par ailleurs plus grandes, vu l'importance que prennent les activités de règlement de faillite à l'égard d'institutions membres de grande taille et vu l'évolution de la conjoncture internationale. En attendant le plein respect (d'ici au 30 juin 2013) par les institutions membres du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, la Société pourrait ne pas être parfaitement en mesure d'établir une institution-relais ou de rembourser ou virer des dépôts assurés avec toute la rapidité et tout le raffinement auxquels elle aspire en cas de faillite soudaine d'une institution membre, quelle que soit la taille de cette dernière. La tendance de ce risque devrait être à la baisse, à mesure que la Société renforce sa capacité d'intervention et améliore ses systèmes en la matière.

Risques d'exploitation

Le *risque de personnes* demeure préoccupant ; le fait de fonctionner avec un petit noyau d'employés possédant des compétences et des connaissances approfondies dans le domaine de l'assurance-dépôts constitue un risque pour la SADC. Il faudra recruter de nouveaux employés pour renforcer notre capacité de règlement de faillites dans la foulée de la création de la nouvelle Division des règlements complexes et des plans d'urgence. En outre, le possible départ à la retraite de titulaires de plusieurs poste clés au cours des prochaines années pourrait se répercuter sur les effectifs de la Société. Les programmes de recrutement et de gestion de la relève ont été renforcés pour réduire ces risques.

Le *risque lié à la technologie* est jugé « préoccupant » en raison des mises à niveau dont devront faire l'objet les systèmes de la SADC servant à préparer les règlements de faillite d'institutions membres de grande taille. Par ailleurs, la SADC s'appuiera considérablement sur les technologies de l'information pour évaluer le respect par les institutions membres du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* à compter de juillet 2012. En raison de contraintes affectant ses ressources et de la préséance donnée aux applications qui soutiennent ses activités premières, la SADC a reporté la mise à niveau de ses systèmes d'entreprise.

Le *risque de processus* mérite lui aussi la mention « préoccupant », car plusieurs processus internes sont en cours d'élaboration, qui permettront le remboursement accéléré des dépôts assurés en cas de faillite ainsi que l'évaluation du respect par les institutions membres du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.

La direction a pris des mesures pour atténuer ces risques d'exploitation et elle surveille de près leur bonne exécution.

Risques financiers

Les risques financiers de la Société (soit les risques de *liquidité*, de *marché* et de *crédit*) sont gérés de manière prudente, conformément aux politiques approuvées par le conseil, et demeurent, tout compte fait, acceptables.

Risque de réputation

Le *risque de réputation* demeure acceptable, mais sa tendance est à la hausse, car les pratiques et les normes internationales en matière de règlement de faillite donnent lieu à des attentes plus grandes à l'égard de la Société et à de nouvelles exigences pour les institutions membres. Ce risque demeure toutefois atténué par un régime d'assurance-dépôts robuste, par l'attention que la Société porte à sa capacité d'intervention et par la communication avec les institutions membres.

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

Le 13 juin 2012

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2011-2012, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil d'administration des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2011-2012 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2012, nous déclarons que :

- la SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- la SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque d'intervention, le risque de personnes, le risque lié à la technologie et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil d'administration. Par ailleurs, les principaux contrôles de gestion inclus dans le processus de gestion des risques de l'entreprise sont validés chaque année par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

La présidente et première dirigeante,

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

Dean A. Cosman

Rendement par rapport au plan

Stratégies d'entreprise de la SADC

Conformément au Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016, la SADC a, au cours de l'exercice, concentré ses efforts sur les trois stratégies d'entreprise suivantes :

- **Renforcement des capacités de surveillance et de règlement des faillites**
- **Sensibilisation du public à l'assurance-dépôts**
- **Maintien d'un fonctionnement efficace et efficient**

Ces stratégies soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et à encourager la stabilité du système financier au Canada. La suite de la présente section propose un résumé des principales activités et réalisations de l'exercice à l'appui de chacune des stratégies d'entreprise.

■ *Renforcement des capacités de surveillance et de règlement des faillites*

La SADC vise l'amélioration constante de sa capacité de surveiller ses institutions membres ainsi que tout risque nouveau. Au cours de l'exercice, la SADC s'est servie des déclarations des institutions membres pour faire ressortir certains risques nouveaux affectant l'ensemble des institutions membres ou certaines en particulier et touchant les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux. Nous avons mis davantage l'accent sur l'analyse des mesures de la liquidité et du financement des institutions membres, mesures qui ont par ailleurs fait l'objet de discussions approfondies avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et avec d'autres organismes du filet de sécurité financier.

La SADC doit être en mesure de procéder au règlement d'une institution membre en difficulté, quelle que soit sa taille. Les institutions membres de plus grande taille mènent des activités complexes et d'envergure internationale. La Division des règlements complexes et des plans d'urgence a été mise sur pied en août 2011 dans le but d'élaborer des plans de règlement à l'intention des institutions membres les plus complexes et de doter la Société de la capacité opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de règlement. Par ailleurs, les dirigeants de la SADC ont collaboré activement avec les autres membres du filet de sécurité financier du Canada à l'élaboration d'un cadre de règlement en cas de faillite d'une institution de grande taille, conformément à l'engagement du Canada à appliquer les lignes directrices du CSF à ce sujet. La SADC s'est ainsi engagée à élaborer et à tenir à jour un premier jeu de plans et de stratégies de règlement adaptés à chacune de ses institutions membres de grande taille. À l'appui de ce projet, la SADC coordonne des discussions avec des homologues étrangers, discussions auxquelles elle participe dans le but de faire progresser les questions liées aux règlements transfrontaliers.

La SADC se concentre sur les institutions membres de grande taille et de nature complexe

Sa nouvelle Division des règlements complexes et des plans d'urgence élabore des plans de règlement à l'intention d'institutions membres de plus en plus grandes et complexes, et lui donne la capacité opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de règlement.

Les capacités de règlement de la Société ont été renforcées quand son conseil d'administration a pris la décision de relever la cible minimale du financement *ex ante* à 100 points de base des dépôts assurés (la fourchette cible se situait jusque-là entre 40 et 50 points de base). La SADC a également procédé à sa plus importante simulation de remboursement visant un million de déposants.

Durant l'exercice 2011-2012, la SADC a participé à l'élaboration de normes et de pratiques internationales exemplaires en matière d'assurance-dépôts, comme le Canada s'y était engagé à l'égard du G20. Elle l'a fait à titre de membre de l'AIAD, en participant à des groupes de travail du CSF, mais aussi en entretenant des liens avec d'autres assureurs-dépôts à l'étranger.

■ *Sensibilisation du public à l'assurance-dépôts*

Dans le cadre de son mandat, la SADC s'efforce de faire connaître son programme d'assurance-dépôts. Ces activités de sensibilisation aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées concernant la protection de leurs épargnes et contribuent ainsi à la stabilité du système financier au Canada.

En 2011-2012 a pris fin la troisième et dernière année de la stratégie et du plan à long terme de sensibilisation du public de la SADC. L'objectif était double :

1) intensifier et entretenir la sensibilisation à la SADC et à l'assurance-dépôts tout en inspirant confiance dans la Société et dans le système financier canadien ;
2) inciter les Canadiens à se renseigner auprès de leur institution financière membre de la SADC ou à consulter notre site Web pour savoir ce qui est protégé par la SADC et ce qui ne l'est pas.

Les activités de sensibilisation de la Société continuent de viser l'ensemble de la population et plus particulièrement les personnes de 50 ans et plus, qui risqueraient de souffrir davantage de la faillite de leur institution financière car elles disposeraient de moins de temps pour se remettre de leurs pertes. La campagne de sensibilisation du public a fait appel à des annonces télévisées et en ligne, mettant notamment à profit les moteurs de recherche. Le public était fortement incité à se renseigner sur la SADC, sur le plafond de protection et sur ce qui est assuré par la SADC et ce qui ne l'est pas.

Sensibilisation du public à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

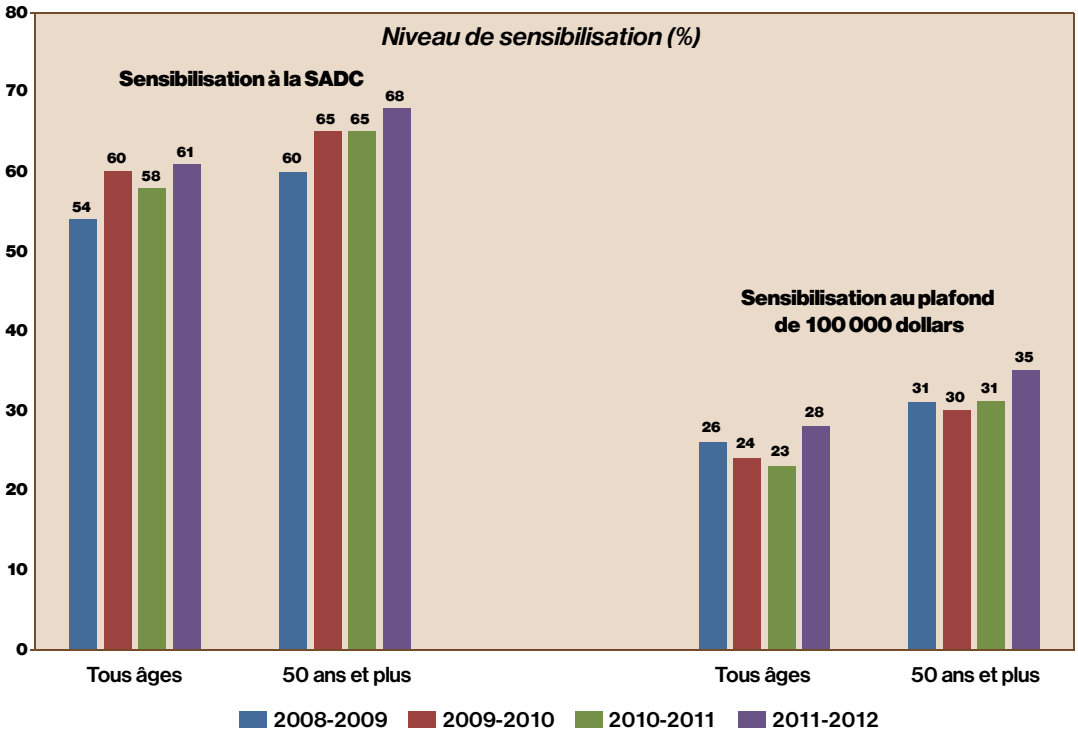

Notes :
- Les chiffres sont arrondis au pourcentage le plus proche.
- Ces pourcentages sont basés sur les réponses aux sondages omnibus trimestriels de la SADC.

Des sondages omnibus trimestriels ont permis de mesurer les résultats de cette campagne. Les objectifs initiaux ont été dépassés, puisque 61 pour 100 des Canadiens connaissent la SADC et 28 pour 100 d'entre eux savent que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars. Parmi le groupe des 50 ans et plus, 68 pour 100 des personnes interrogées connaissaient la SADC et 35 pour 100 savaient que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars.

Une nouvelle stratégie de sensibilisation du public sera mise en œuvre en 2012-2013 : nous nous appuierons sur les conseillers financiers et les médias sociaux pour transmettre notre message à tous les Canadiens.

■ ***Maintien d'un fonctionnement efficace et efficient***

Il importe que la SADC s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. Durant l'exercice 2010-2011, la présidente et première dirigeante de la SADC a procédé à un examen approfondi de l'organisation pour permettre à la Société d'exécuter son mandat élargi tout en minimisant les coûts additionnels, une excellente préparation à l'examen stratégique fonctionnel mené dans l'ensemble de l'administration fédérale. L'examen a fait ressortir la possibilité de réaliser des économies immédiates et à long terme. Des économies ont été réalisées en 2011-2012, notamment grâce à la réorganisation de certaines fonctions administratives, à la rationalisation de processus internes, à l'impartition du centre d'appels et à la réduction de la superficie de notre bureau en région.

Le personnel de la SADC est essentiel au fonctionnement de la Société. Des sondages d'opinion menés tous les deux ans permettent d'évaluer les niveaux de satisfaction et de motivation des employés. Le sondage de décembre 2011 a fait ressortir un degré général de motivation de 71 pour 100 parmi les employés, ce qui est bien au-dessus de la moyenne de 64 pour 100 observée dans le secteur, même si l'objectif de la SADC était d'atteindre un niveau de 75 pour 100. Les employés se disent fiers d'être au service de la SADC et jugent leur travail intéressant et stimulant.

Les employés de la SADC sont motivés

Selon un récent sondage auprès des employés, 83 pour 100 d'entre eux sont fiers d'être au service de la SADC.

Fiche de rendement de la SADC – 2011-2012 à 2015-2016

La Fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2012, par rapport aux principales stratégies du plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016. Cette fiche indique que la plupart des principales stratégies ont été déployées ou avancent comme prévu. On constate toutefois un retard ou un écart par rapport au budget ou aux cibles établies pour certaines stratégies :

Stratégie : *Renforcement des capacités de surveillance et de règlement des faillites*

- *Projet d'accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR) (notamment renforcement des systèmes qui sous-tendent le calcul des dépôts assurés et mise au point d'un outil d'évaluation de la conformité des institutions membres)* – Le projet avance bien et la direction de la SADC s'attend à respecter les échéances, mais les coûts seront plus élevés que ce qui avait été budgété. Lorsque le budget a été établi en août 2010, les complexités du projet n'étaient pas encore toutes cernées. À mesure que le projet se déploie, les exigences sont peaufinées, entraînant un besoin de ressources supplémentaires.

- *Refonte et remplacement de la Base de données tripartite* – La SADC dispose de méthodologies et de processus rigoureux qui lui permettent de surveiller et d'évaluer les risques posés par ses institutions membres. Ces processus font l'objet d'un examen régulier qui donne lieu à des améliorations. La Base de données tripartite, système sur lequel s'appuie la SADC dans le cadre de ses activités de surveillance et d'évaluation, doit être remplacée. Ce projet mené en collaboration avec le BSIF, sous la houlette de la Banque du Canada, consiste à mettre à niveau le système qui permet de recueillir des données auprès

des institutions financières et de les partager. Une première demande de propositions en vue d'un soutien technique à ce projet avait été lancée en 2010. La sélection du fournisseur avait été reportée à décembre 2011 en raison de circonstances imprévisibles. La mise en œuvre, qui a débuté au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, devrait s'échelonner sur deux à trois ans.

Stratégie : *Maintien d'un fonctionnement efficace et efficient*

- *Élaboration et mise en œuvre du plan tactique des Systèmes informatiques (SI)* – Le plan tactique des SI a été approuvé. Toutefois, la SADC a reporté des mises à niveau qui y étaient annoncées en raison de contraintes affectant ses ressources et de la préséance donnée aux applications qui soutiennent le projet ACDR (voir explication à la page précédente). Les ressources et les plans sont en place concernant la réalisation de ces mises à niveau en 2012-2013 et 2013-2014.
- *Sondage sur la motivation et la satisfaction du personnel, élaboration et mise en œuvre de plans d'action à cet égard, s'il y a lieu* – Comme cela a été dit, les cibles relatives au dernier sondage auprès des employés de la SADC n'ont pas toutes été atteintes. Un plan d'action a été élaboré pour répondre aux besoins d'amélioration mis au jour par le sondage.

Fiche de rendement de la SADC – 2011-2012 à 2015-2016

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	RÉSULTATS	CIBLES	SITUATION ▲ ▼ ●	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN
Renforcement des capacités de surveillance et de règlement des faillites La SADC continuera d'accroître sa capacité d'intervention en cas de faillite d'une institution membre, entre autres en intensifiant la surveillance des risques liés aux institutions membres, en renforçant sa capacité de remboursement des dépôts assurés et en élargissant son éventail de méthodes de règlement autres qu'un remboursement.	**Capacité de remboursement :** La SADC est prête à rembourser un maximum de un million de déposants dans un délai de 20 jours.	Procéder à une simulation, au plus tard en septembre 2011, pour vérifier la capacité de la Société à rembourser en moins de 20 jours un maximum de un million de déposants	▲ Terminé	Projet de renforcement de la capacité de remboursement d'un volume important de dépôts assurés
				Simulation du remboursement de un million de déposants
		La SADC est en mesure d'évaluer la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* d'ici juillet 2012.	▼ Les échéances seront respectées mais le budget sera dépassé.	Accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR) (notamment renforcement des systèmes qui sous-tendent le calcul des dépôts assurés et mise au point d'un outil d'évaluation de la conformité des institutions membres)
	Capacité de procéder à des règlements autres qu'un remboursement : La SADC est prête à apporter des solutions autres qu'un remboursement en cas de faillite d'une institution de taille moyenne ou de grande taille (y compris en établissant une institution-relais).	Élaborer un modèle de ressources humaines facilitant un règlement au moyen d'une institution-relais d'ici mars 2012	▲ Terminé	Élaboration de plans facilitant un règlement au moyen d'une institution-relais
		Durant la période 2011-2012 à 2015-2016, collaborer avec les intervenants du filet de sécurité financier à la préparation de plans de règlement visant les grandes banques	▲ Progression selon les plans	Élaboration de plans de règlement propres à chaque institution

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2011-2012 à 2015-2016

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	RÉSULTATS	CIBLES	SITUATION ▲ ▼ ●	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN
Renforcement des capacités de surveillance et de règlement des faillites La SADC continuera d'accroître sa capacité d'intervention en cas de faillite d'une institution membre, entre autres en intensifiant la surveillance des risques liés aux institutions membres, en renforçant sa capacité de remboursement des dépôts assurés et en élargissant son éventail de méthodes de règlement autres qu'un remboursement.	**Accès aux ressources nécessaires à une intervention :** La SADC dispose des pouvoirs adéquats et des ressources nécessaires pour intervenir en cas de faillite de n'importe quelle institution membre.	Proposer une nouvelle cible de financement *ex ante* et une stratégie d'établissement des taux de prime d'ici mars 2012	▲ Terminé	Examen de la méthode et des cibles de financement
		La SADC a signé des ententes de mise en disponibilité pour que son personnel dispose du soutien nécessaire en cas d'intervention durant la période 2011-2012 à 2015-2016.	▲ Progression selon les plans	Examen des dispositions visant les effectifs occasionnels
	Communications en cas de crise : La SADC est en mesure de communiquer avec toutes les parties intéressées, avec efficacité et efficience, en cas de faillite d'une institution membre.	Examen et mise à jour des outils de communication de la SADC durant la période 2011-2012 à 2015-2016	▲ Progression selon les plans	Mise à jour du site Web libre-service à l'intention des déposants ainsi que des outils de communication en cas de crise
				Élaboration et mise en place d'une stratégie de médias sociaux
	Collaboration à l'étranger : La SADC continue de collaborer avec des partenaires à l'étranger, d'élaborer des pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts et de prêter assistance à des pays qui se dotent d'un régime d'assurance-dépôts ou qui réforment leur régime existant.	Faire preuve de leadership en siégeant au conseil exécutif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) durant la période 2011-2012 à 2015-2016	▲ Progression selon les plans	Mise à jour des directives générales à l'égard des systèmes de primes différentielles, que la SADC a commencé à élaborer en 2004 pour le compte de l'AIAD
	Surveillance du risque que représentent les institutions membres : La SADC est en mesure d'évaluer et de comprendre les risques posés par ses institutions membres, ce qui lui permet de réagir promptement aux risques potentiels et d'être prête à intervenir.	Renforcement des systèmes de données à l'appui de l'évaluation des risques durant la période 2011-2012 à 2015-2016	▼ Retard	Refonte et remplacement de la Base de données tripartite

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2011-2012 à 2015-2016 (suite)

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	RÉSULTATS	CIBLES	SITUATION ▲ ▼ ●	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN
Sensibilisation du public à l'assurance-dépôts La SADC s'efforce d'accroître et de maintenir davantage le taux de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts, à ses avantages et à ses limites. À cette fin, la Société poursuit des stratégies de sensibilisation à long terme qui mettent à profit ses démarches antérieures et qui tiennent compte de l'évolution de la conjoncture et des risques auxquels font face les déposants.	**Sensibilisation à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts :** Maintien du niveau de sensibilisation global à la SADC de l'ensemble de la population, de sorte qu'un Canadien sur deux connaisse la SADC Maintien du niveau de sensibilisation du grand public au plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, de sorte qu'un Canadien sur cinq puisse reconnaître ce plafond sans aide	Maintenir le niveau de sensibilisation de sorte qu'un Canadien sur deux connaisse la SADC et qu'un Canadien sur cinq puisse citer le plafond de 100 000 dollars sans aide, durant la période 2011-2012 à 2015-2016	▲ Progression selon les plans	Stratégie et plan à long terme de sensibilisation du public et relations externes
Maintien d'un fonctionnement efficace et efficient La SADC alimente la confiance du public en s'acquittant de son mandat avec efficacité et efficience. La Société gère ses risques importants, assure une gouvernance exemplaire et interagit régulièrement avec ses partenaires clés.	**Motivation et stabilité du personnel :** La SADC obtient les meilleurs résultats au chapitre de la motivation et de la satisfaction de ses employés, comme le prouvent les sondages auprès du personnel. Les employés ont accès à des activités de formation et de perfectionnement suffisantes. Des plans de relève adéquats permettront de s'adapter aux prochains départs à la retraite.	Obtenir des taux de satisfaction de l'ordre de 75 pour 100 dans les sondages auprès des employés et élaborer d'ici mars 2012 un plan d'action à la lumière des résultats obtenus	▼ Cible de 75 pour 100 pas atteinte	Sondage sur la motivation et la satisfaction du personnel, élaboration et mise en œuvre de plans d'action à cet égard s'il y a lieu
	Durabilité de l'infrastructure et de l'exploitation : Les ressources des Systèmes informatiques (SI) se concentrent sur les activités premières de la Société, celles qui appuient son mandat.	Élaborer et mettre en œuvre un plan tactique en matière de SI qui comprenne des stratégies visant les principaux systèmes qui appuient le mandat de la Société, plan qui optimise en outre les capacités de prestation de services des SI d'ici novembre 2011	▼ Retard	Élaboration et mise en œuvre du plan tactique des Systèmes informatiques

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2011-2012 à 2015-2016

STRATÉGIES D'ENTREPRISE	RÉSULTATS	CIBLES	SITUATION ▲ ▼ ●	PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN
Maintien d'un fonctionnement efficace et efficient La SADC alimente la confiance du public en s'acquittant de son mandat avec efficacité et efficience. La Société gère ses risques importants, assure une gouvernance exemplaire et interagit régulièrement avec ses partenaires clés.	**Bonne gestion des ressources financières :** La SADC est en mesure de gérer son exploitation en limitant autant que possible ses dépenses, tout en s'acquittant de ses obligations et en respectant les mesures actuelles de compression budgétaire.	Veiller à ce que les charges opérationnelles nettes de 2011-2012 ne dépassent pas le budget approuvé de 34,4 millions de dollars	▲ Terminé	Procéder à un examen de l'efficacité opérationnelle Limiter les dépenses de déplacement, de représentation et de participation à des congrès
	Évaluation des risques de l'entreprise : La SADC est en mesure de reconnaître et d'évaluer ses risques importants, au moyen d'un processus rationalisé.	Simplification du processus d'évaluation annuel et des rapports sommaires au titre de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) et raccourcissement des délais	▲ Terminé	Simplification et rationalisation du processus de GRE

LÉGENDE

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Revue financière

Cette partie du rapport de gestion fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2011-2012 de la Société et des notes y afférentes. Le mandat légal de la SADC consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts, à encourager la stabilité financière du Canada et à poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même. La situation financière de la Société, ses résultats et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Résultats financiers – Points saillants

La Société a enregistré un résultat net de 180 millions de dollars durant l'exercice 2011-2012.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 224 millions de dollars, soit 29 millions de dollars de moins (ou 11 pour 100) qu'à l'exercice 2010-2011. Les taux de prime et le volume de dépôts assurés ont augmenté, mais leur hausse n'aura su compenser le passage de certaines institutions membres dans des catégories de tarification au taux de prime moins élevé. On s'attend à ce que les produits tirés des primes diminuent également en 2012-2013, quand les institutions membres qui se conformeront de façon anticipée au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* auront droit à un incitatif financier.

Les produits d'intérêts ont atteint 40 millions de dollars, en hausse de 6,7 millions de dollars (ou 20 pour 100) par rapport à l'exercice 2010-2011. L'amélioration des résultats s'explique par la croissance du capital investi et par les rendements supérieurs obtenus durant l'exercice. Les produits d'intérêts devraient croître en 2012-2013 à mesure que la Société continuera d'étoffer son portefeuille de placement.

Les charges opérationnelles se sont établies à 32 millions de dollars sur l'ensemble de l'exercice, en hausse de 1,3 million de dollars (ou 4 pour 100) par rapport à l'exercice précédent. La SADC a réduit ses charges en réalisant diverses économies, mais les coûts supplémentaires liés aux pouvoirs et responsabilités accrus de la Société depuis trois ans ont largement compensé ces économies, de sorte que les charges opérationnelles globales ont augmenté. Les charges devraient croître de nouveau en 2012-2013, à mesure que la Société se dotera des capacités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs prioritaires.

La charge d'impôt, qui était inférieure à 1 million de dollars en 2010-2011, a tout juste dépassé 2 millions de dollars en 2011-2012, en raison d'un résultat imposable plus élevé en 2011-2012.

L'état consolidé de la situation financière affiche une nouvelle progression. Au 31 mars 2012, l'actif totalisait 2 452 millions de dollars, en hausse de 10 pour 100 par rapport à l'exercice 2010-2011. L'actif de la Société était composé en majorité de titres négociables d'une valeur globale de 2 441 millions de dollars.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 1 150 millions de dollars au 31 mars 2012, soit 50 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse est justifiée par les répercussions que la volatilité des marchés, alimentée en partie par la crise des dettes souveraines en Europe, pourrait avoir sur les institutions membres.

Au 31 mars 2012, le financement *ex ante* de la Société, qui mesure les moyens dont dispose cette dernière pour financer des interventions, s'élevait à 2 444 millions de dollars, soit 39 points de base des dépôts assurés, une augmentation de 230 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Modification des normes comptables

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) plutôt que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Au début de 2008, le CNC a précisé que le basculement aux IFRS se ferait pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a confirmé que les entreprises publiques comme la SADC devraient respecter les mêmes normes que les entreprises ayant une obligation d'information du public, soit les IFRS.

Les états financiers 2011-2012 de la Société sont les premiers états financiers annuels que celle-ci prépare conformément aux IFRS. La Société a adopté les IFRS conformément à la norme IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière,* qui oblige la Société à :

- produire ses états financiers comme si elle avait toujours appliqué les IFRS, sauf pour certaines exemptions facultatives et certaines exceptions imposées ;
- produire des renseignements financiers comparatifs ;
- appliquer à toutes les périodes visées par les états financiers les normes comptables en vigueur à la fin de l'exercice 2011-2012.

La plus importante répercussion sur les états financiers de la SADC résulte de l'adoption anticipée de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* émise par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) en novembre 2009 (IFRS 9 (2009)). L'adoption anticipée de cette norme a pour effet d'ajouter 725 000 dollars à la valeur comptable du portefeuille de placement de la Société en date du 1er avril 2010, car la valeur du portefeuille est désormais estimée suivant la méthode de l'amortissement du coût selon les IFRS, plutôt que suivant la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon les PCGR du Canada. La Note 17 des états financiers consolidés 2011-2012 de la Société fournit plus de précisions sur le passage aux IFRS.

Méthode de préparation

Les états financiers consolidés de la SADC comprennent les résultats de la Société et ceux de la société Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc créée par la SADC en 1992 dans le but de procéder au règlement de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèques Central Guaranty. La Note 2 des états financiers consolidés 2011-2012 de la Société fournit plus de précisions à ce sujet.

La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

❑ Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 2 219,8 millions de dollars au 31 mars 2011 à 2 452,1 millions de dollars au 31 mars 2012, une hausse de 10 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011
Actifs		
Trésorerie	456	739
Titres négociables	2 440 790	2 207 987
Primes à recevoir	—	364
Clients et autres débiteurs	1 537	2 570
Paiments anticipés	141	401
Immobilisations corporelles	6 332	5 936
Immobilisations incorporelles	2 626	1 383
Actif d'impôt différé	206	445
Total des actifs	**2 452 088**	**2 219 825**

Titres négociables

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 2,4 milliards de dollars, constitue la plus grande partie de ses actifs. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement doit servir de source de financement aux activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

Titres négociables
Profil des titres* au 31 mars 2012

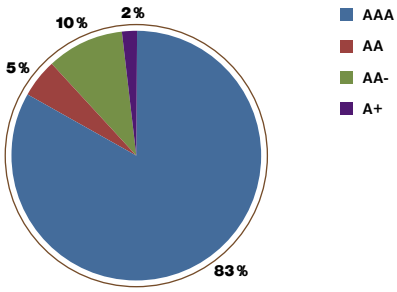

* cotes attribuées par Standard & Poor's

Toujours en vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des agents de la Couronne, ainsi qu'aux obligations de

gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale de A au moment de leur achat. Les titres négociables dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans, se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. Enfin, les titres d'une durée de plus de cinq ans ne sont pas admis.

Par conséquent, le profil de crédit du portefeuille de placement de la SADC est relativement stable d'une période à une autre. Au 31 mars 2012, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,7 pour 100, tout comme au 31 mars 2011, compte tenu d'une duration modifiée de 1,3 année dans un cas comme dans l'autre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la SADC correspondent à son investissement dans des systèmes spécialisés. Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, car la Société a continué d'améliorer les systèmes qui, entre autres, renforcent sa capacité d'intervention en cas de faillite d'une institution membre.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 14,0 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations de la SADC (en millions de dollars canadiens)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2012 (en millions de dollars canadiens)	Possibles recouvrements futurs pour la SADC (en millions de dollars canadiens)	Prévisions de pertes pour la SADC	
				en pourcentage des réclamations (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations (VAN[a])
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

❑ Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 1 106,3 millions de dollars au 31 mars 2011 à 1 158,6 millions de dollars au 31 mars 2012, une hausse de 5 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	3 828	2 557
Passif d'impôts exigible	1 435	600
Incitatif à la location différé	1 525	1 507
Obligation au titre des prestations définies	1 763	1 676
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 150 000	1 100 000
Total des passifs	**1 158 551**	**1 106 340**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, d'un montant de 1 150 millions de dollars, correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La Société a ajouté 50 millions de dollars à cette provision durant l'exercice 2011-2012, vu les répercussions que la volatilité des marchés, alimentée en partie par la crise des dettes souveraines en Europe, pourrait avoir sur les institutions membres.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité, la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a recours aux statistiques de probabilité de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique. Pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, une firme chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis 1987, rajustée selon l'incertitude d'évaluation, comme l'exigent les IFRS. En 1987, des modifications ont été apportées à la loi constitutive de la SADC afin que celle-ci remplisse son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que, pour bien fonctionner, un régime d'assurance-dépôts sain a besoin de ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*.

La fourchette cible du financement *ex ante* a d'abord été fixée entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Après un examen approfondi de l'évolution de la situation financière de la Société, de divers scénarios d'estimation des pertes ainsi que des tendances internationales en matière de financement, et après des consultations auprès du secteur, le conseil d'administration a décidé à sa réunion du 7 décembre 2011 qu'il convenait de relever la cible minimale du financement *ex ante* pour la porter à 100 points de base des dépôts assurés.

Au 31 mars 2012, le financement *ex ante* s'élevait à 2 443,5 millions de dollars ou 39 points de base des dépôts assurés, comparativement à la cible minimale fixée à 6 218,8 millions de dollars (100 points de base des dépôts assurés).

État consolidé du résultat global

Le résultat net de la SADC durant l'exercice 2011-2012 s'établit à 180,1 millions de dollars, soit moins que les 255,4 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Produits des activités ordinaires		
Primes	223 887	253 264
Intérêts	40 194	33 492
Autres	26	39
Charges		
opérationnelles	31 991	30 690
Recouvrements de sommes radiées	(375)	(64)
Augmentation (diminution) des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	(15)
Charge d'impôts	2 345	741
Résultat net	180 146	255 443
Autres éléments du résultat global	(94)	(34)
Total du résultat global	**180 052**	**255 409**

Produits tirés des primes

Durant l'exercice 2011-2012, les produits tirés des primes ont diminué de 29,4 millions de dollars ou 12 pour 100 pour s'établir à 223,9 millions de dollars. Les taux de prime et le volume des dépôts assurés ont augmenté, mais leur hausse n'aura su compenser le passage de certaines institutions membres dans des catégories de tarification au taux de prime moins élevé.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Loi sur la SADC) et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le tableau ci-dessous indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés :

Catégorie de tarification (en points de base des dépôts assurés)	2011-2012	2010-2011
Catégorie 1	2,8	2,3
Catégorie 2	5,6	4,6
Catégorie 3	11,1	9,3
Catégorie 4	22,2	18,5

Le tableau suivant fait état de la distribution des institutions membres parmi les catégories de tarification :

Catégorie de tarification (% des institutions membres)	Répartition des institutions membres par catégorie de tarification				
	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
1	73	62	68	75	93
2	20	26	21	20	6
3	5	10	10	5	1
4	2	2	1	—	—

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts ont atteint 40,2 millions de dollars durant l'exercice 2011-2012, comparativement à 33,5 millions de dollars à l'exercice précédent. L'amélioration des résultats s'explique par la croissance du capital investi et par les rendements supérieurs obtenus durant l'exercice. Les taux d'intérêt ont eu tendance à fluctuer durant ces deux exercices. Les produits d'intérêts ont bénéficié de la hausse des taux au dernier trimestre de l'exercice 2010-2011 et au premier trimestre de l'exercice 2011-2012.

Recouvrements

Durant l'exercice 2011-2012, les recouvrements de sommes radiées se sont élevés à 375 000 dollars. Il arrive que la Société recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation, mais le moment et le montant de ces recouvrements sont toujours incertains. La Société choisit donc d'attribuer de tels recouvrements à la période où les sommes sont effectivement reçues.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont passées de 30,7 millions de dollars en 2010-2011 à 32,0 millions de dollars durant le dernier exercice. La SADC a diminué ses coûts au cours de l'exercice grâce à diverses mesures d'économies, mais les nouveaux pouvoirs et responsabilités qui lui ont été attribués depuis trois ans ont fait croître ses charges opérationnelles globales, surtout au chapitre de la dotation en personnel de sa Division des règlements complexes et des plans d'urgence.

Profil des charges opérationnelles (% du total des charges) exercice terminé le 31 mars 2012

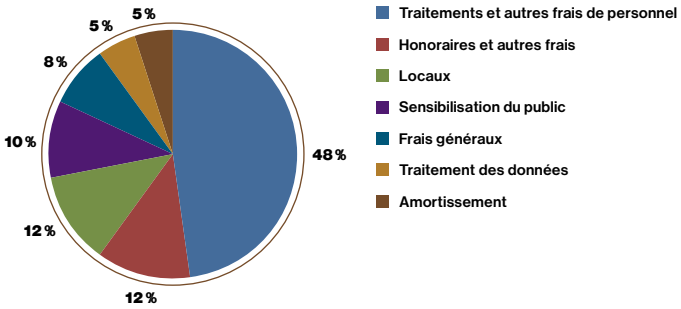

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie de la SADC :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Augmentation de la trésorerie provenant des activités opérationnelles	232 520	259 274
Diminution de la trésorerie provenant des activités opérationnelles	(232 803)	(259 065)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**(283)**	**209**

Durant l'exercice 2011-2012, la SADC a enregistré des rentrées de fonds de l'ordre de 232,5 millions de dollars, dont 3,1 millions de dollars ont servi à l'achat ou à l'amélioration de ses immobilisations corporelles, et 229,4 millions de dollars ont été versés à son portefeuille de placement.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2011-2012

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de la Société durant l'exercice 2011-2012 aux prévisions du plan d'entreprise pour la même période.

❑ État de la situation financière

Au 31 mars 2012, le **total des actifs** atteignait 2 452,1 millions de dollars, comparativement aux 2 428,0 millions de dollars prévus dans le plan. Les produits tirés des primes et les produits d'intérêts ont en effet dépassé les prévisions, ce qui a fait croître le solde des titres négociables détenus par la Société.

❑ État du résultat global

Le **total des produits** de l'exercice s'élève à 264,1 millions de dollars, soit 16,0 millions de dollars de plus que prévu dans le plan. Cette hausse s'explique principalement par le relèvement des taux de prime et par des variations inattendues dans le classement de certaines institutions membres aux fins du régime de primes différentielles. Les produits d'intérêts sont eux aussi supérieurs aux prévisions, la taille et le rendement du portefeuille de placement de la SADC ayant dépassé les attentes.

Le **résultat net** de l'exercice terminé le 31 mars 2012 a été de 180,1 millions de dollars, alors qu'un résultat net de 212,5 millions de dollars était prévu. Cet écart négatif de 32,4 millions de dollars s'explique par l'ajout non planifié de 50 millions de dollars à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qu'ont compensé en partie les produits supérieurs aux attentes et les charges opérationnelles inférieures aux prévisions. À 32,0 millions de dollars, les charges opérationnelles ont été en deçà des prévisions de 34,4 millions de dollars, en premier lieu parce que la hausse des frais de personnel a été moindre que ce qu'anticipait le plan d'entreprise de 2011-2012, mais aussi parce que les honoraires professionnels ont été inférieurs aux prévisions.

Résultat général de ce qui précède, le **financement *ex ante*** de la SADC a augmenté de 21 millions de dollars de plus que prévu, ce qui a renforcé d'autant la capacité de la Société à réagir en cas de faillite d'une institution membre.

À l'horizon 2012-2013

Comme l'annonce le *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017* de la SADC, le travail de la SADC sera guidé par quatre stratégies à l'exercice 2012-2013 :

- **permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **sensibiliser le public à la SADC et à l'assurance-dépôts**
- **optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

■ Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

La SADC renforcera sa capacité de rembourser rapidement les déposants ou de virer rapidement leurs dépôts assurés à une autre institution. Elle devra notamment :

- continuer de surveiller de près et d'évaluer le risque lié aux institutions membres
- gérer activement le risque que représentent les institutions membres à risque élevé
- documenter les plans d'intervention et de règlement visant les institutions membres à risque élevé
- optimiser les méthodes et les outils permettant d'accélérer le remboursement des dépôts ou de faciliter leur virement

Durant l'exercice 2012-2013, la SADC prendra part à la refonte et au remplacement de la Base de données tripartite (BDT). Une fois terminé, d'ici deux ou trois ans, ce projet permettra à la SADC, au BSIF et à la Banque du Canada de mieux recueillir des données auprès des institutions membres et de les partager, comme le nécessitent nos activités de surveillance.

Bien que la conformité au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* ne soit pas obligatoire avant le 30 juin 2013, tout au long de 2012-2013 la SADC vérifiera si les institutions se seront conformées de façon anticipée au règlement et ont droit à une réduction de prime. Jusqu'ici, plus de la moitié des institutions membres de la SADC ont annoncé leur intention de se conformer au règlement d'ici au 30 juin 2012, ce qui leur donnerait droit à la réduction de prime. D'autres projets en cours occuperont la SADC. La Société travaillera notamment à peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions de règlement de faillite autres qu'un remboursement (par exemple, l'établissement d'une institution-relais) et à améliorer les processus de surveillance et d'évaluation des risques.

■ Se préparer à des règlements de faillite complexes

La SADC travaillera à sa capacité à faire face à la faillite d'une de ses institutions membres de nature complexe. Elle devra notamment :

- élaborer et tenir à jour les plans de règlement visant ses institutions membres de grande taille
- renforcer sa capacité de règlement auprès de ces institutions
- prendre part à diverses activités liées à cet enjeu, au pays et sur la scène internationale

Durant la première moitié de 2012-2013, la SADC consacrera une grande partie de ses efforts à l'élaboration d'une première série de plans de règlement visant ses institutions membres de grande taille. Ces plans doivent être terminés d'ici la fin décembre 2012. Ils devront ensuite être mis à jour pour tenir compte de nouveaux enjeux, de changements au sein des institutions membres et des meilleures pratiques en cours.

À l'appui de ces efforts, la SADC embauchera des effectifs supplémentaires pour que la Division des règlements complexes et des plans d'urgence dispose des compétences dont elle a besoin pour relever les défis liés au règlement de faillites des institutions membres de grande taille. Il pourra notamment s'agir de mettre en œuvre des mécanismes tels que la restructuration, la vente ou la fusion de l'institution défaillante, et(ou) la mise sur pied d'une institution-relais. La Société continuera de travailler, avec le Comité consultatif supérieur (CCS) et d'autres organismes, au renforcement du cadre de règlement de faillites d'institutions financières de grande taille au Canada. Elle participera au travail de l'AIAD et des groupes de travail du CSF dans le but d'accroître la robustesse des régimes d'assurance-dépôts et d'améliorer les mécanismes de règlement transfrontaliers.

■ Sensibiliser le public à la SADC et à l'assurance-dépôts

La SADC poursuivra son programme de sensibilisation à l'assurance-dépôts pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de protection de leurs épargnes et leur instiller confiance dans le système financier canadien.

En lançant sa nouvelle stratégie et son nouveau plan de sensibilisation du public à long terme, en 2012-2013, la SADC entend maintenir à 45 pour 100 minimum le niveau de sensibilisation à la SADC et à au moins 15 pour 100 la proportion de ceux qui peuvent mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars, au cours des cinq prochaines années. La nouvelle stratégie misera sur les médias sociaux et sur les liens qui unissent les conseillers financiers à leurs clients pour informer les Canadiens au sujet de notre régime d'assurance-dépôts. La SADC continuera de mesurer les niveaux de sensibilisation par le biais de sondage omnibus.

■ Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

La SADC optimisera l'utilisation de ses effectifs et de ses systèmes informatiques, deux piliers fondamentaux à la réalisation de son mandat.

Pour être à même d'embaucher de nouveaux employés à l'appui de sa nouvelle division tout en veillant à limiter les coûts différentiels, la SADC mettra en œuvre des stratégies pour s'assurer de placer les bonnes personnes aux bons postes, afin de remplir les objectifs de la Société. Les ressources des Systèmes informatiques (SI) se concentreront sur la complexité croissante des données des institutions membres de la SADC et l'appui au renforcement de la capacité de règlement de faillites. Le plan tactique des SI permettra l'optimisation des services fournis par les SI. La SADC continuera de rechercher des occasions d'accroître la souplesse opérationnelle et les économies ; elle passera en revue ses coûts pour relever les économies possibles tout en s'assurant de bien gérer ses risques.

Plan financier 2012-2013 à 2016-2017

❑ Exercice 2012-2013

La Société s'attend à enregistrer un **résultat net** de 91,7 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 131,3 millions de dollars en 2012-2013, dont 89,3 millions de dollars en produits tirés des primes et 42,0 millions de dollars en produits d'intérêts.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 89,3 millions de dollars, soit 134,6 millions de dollars de moins que durant l'exercice 2011-2012 (223,9 millions de dollars). Bien que l'on s'attende à une augmentation de 3 pour 100 des dépôts assurés, l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification et les réductions de prime consenties aux institutions membres qui se conformeront à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* s'opposeront à la croissance des produits tirés des primes. Les réductions en question ne s'appliqueront qu'à l'exercice 2012-2013.

Par ailleurs, on s'attend à ce que les **produits d'intérêts** continuent de croître modestement durant l'exercice 2012-2013, surtout grâce à la croissance du capital investi.

Les **charges opérationnelles nettes** devraient s'établir à 38,6 millions de dollars en 2012-2013, comparativement aux 32,0 millions de dollars de l'exercice 2011-2012. Cet accroissement des charges est dû à la poursuite de la mise sur pied de la Division des règlements complexes et des plans d'urgence ainsi qu'aux activités liées à la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs et responsabilités de la Société. Sont déduites de ces charges les économies qui découleront des mesures d'efficience mises en œuvre en 2011-2012 et celles que devraient engendrer les changements prévus dans la prestation du programme de sensibilisation du public en 2012-2013. L'ensemble de ces économies devrait totaliser près de 2 millions de dollars en 2012-2013.

L'**encaisse et les placements** devraient s'élever à 2,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2012-2013.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer à 1 150 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012-2013.

Le niveau du **financement *ex ante*** devrait s'élever à 2,5 milliards de dollars, soit 39 points de base des dépôts assurés à la fin de l'exercice 2012-2013, le même pourcentage que cette année.

❑ 2012-2013 à 2016-2017

L'**encaisse et les placements** devraient passer de 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2012 à 3,8 milliards de dollars au 31 mars 2017.

Les **produits tirés des primes** devraient atteindre 1,3 milliard de dollars durant la période quinquennale. Comme on l'a vu plus tôt, les institutions membres auront droit à un incitatif financier en 2012-2013 si elles se conforment avant la date limite au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. Les **produits d'intérêts** devraient s'élever à 224 millions de dollars et le budget des charges opérationnelles nettes est fixé à 201 millions de dollars pour la même période.

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les taux de prime devraient demeurer aux mêmes niveaux qu'en 2011-2012 pendant encore deux ans, après quoi ils devraient être haussés à des niveaux moyens pouvant être soutenus à long terme.
- Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 1,7 pour 100 durant la première année, puis à 1,5 pour 100 pour le reste de la période de planification.
- Aucune institution membre ne devrait faire faillite au cours de la période de référence[1].
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait demeurer à 1 150 millions de dollars.

[1] La mise en œuvre efficace des mesures prioritaires de la SADC dans le cadre de son budget d'exploitation suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences d'une quelconque intervention. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts auraient sans doute une incidence considérable sur les charges opérationnelles.

(en millions de dollars canadiens)	2012-2013 Plan d'entreprise[a]	2011-2012 Chiffres réels	2011-2012 Plan d'entreprise[a]
État consolidé de la situation financière (au 31 mars)			
Trésorerie et placements	2 525	2 441	2 416
Autres actifs courants	1	2	1
Immobilisations corporelles	13	9	11
Total des actifs	**2 539**	**2 452**	**2 428**
Passifs courants	3	5	2
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 150	1 150	1 100
Autres passifs non courants	4	3	3
Résultats non distribués	1 382	1 294	1 323
Total des passifs et des capitaux propres	**2 539**	**2 452**	**2 428**
État consolidé du résultat global (à la fin de l'exercice terminé le 31 mars)			
Produits des activités ordinaires			
Primes	89	224	213
Intérêts sur placements	42	40	35
	131	264	248
Charges			
opérationnelles	38	32	34
Augmentation (diminution) des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	—	50	—
	38	82	34
Résultat net avant impôts	93	182	214
Charge d'impôts	(1)	(2)	(1)
Résultat net et total du résultat global	**92**	**180**	**213**

[a] Les plans d'entreprise de 2011-2012 à 2015-2016 et de 2012-2013 à 2016-2017 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 respectivement.

PARTIE DEUX

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

13 juin 2012

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent *Rapport annuel*. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des vérifications internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière, et recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration,
et directeur financier,

Dean A. Cosman

Rapport de l'auditeur indépendant

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance dépôt du Canada, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance dépôt du Canada au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption de nouvelles normes expliquée à la note 17 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance dépôt du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance dépôt du Canada*, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance dépôt du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, CA
vérificateur général adjoint

Le 13 juin 2012
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

États financiers consolidés et notes complémentaires

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé de la situation financière au 31 mars 2012

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
ACTIFS				
Trésorerie		456	739	530
Titres négociables	*4*	2 440 790	2 207 987	1 954 548
Actif d'impôt exigible		—	—	3 361
Primes à recevoir		—	364	—
Clients et autres débiteurs	*5*	1 537	2 570	2 489
Paiements anticipés		141	401	352
Immobilisations corporelles	*6*	6 332	5 936	2 947
Immobilisations incorporelles	*7*	2 626	1 383	762
Actif d'impôt différé	*12*	206	445	570
TOTAL DES ACTIFS		**2 452 088**	**2 219 825**	**1 965 559**
PASSIFS				
Fournisseurs et autres créditeurs		3 828	2 557	4 843
Passif d'impôt exigible		1 435	600	—
Incitatif à la location différé	*8*	1 525	1 507	1 028
Obligation au titre des prestations définies	*16*	1 763	1 676	1 612
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*9*	1 150 000	1 100 000	1 100 000
Total des passifs		**1 158 551**	**1 106 340**	**1 107 483**
CAPITAUX PROPRES				
Résultats non distribués		1 293 537	1 113 485	858 076
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**2 452 088**	**2 219 825**	**1 965 559**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil le 13 juin 2012

Un administrateur

Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 mars 2012	Exercice terminé le 31 mars 2011
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Primes		223 887	253 264
Intérêts		40 194	33 492
Autres		26	39
		264 107	286 795
CHARGES			
opérationnelles	*13*	31 991	30 690
Recouvrements de sommes radiées		(375)	(64)
Augmentation (diminution) des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	*9*	50 000	(15)
		81 616	30 611
Résultat net avant impôts		182 491	256 184
Charge d'impôts	*12*	2 345	741
RÉSULTAT NET		**180 146**	**255 443**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations définies	*16*	(126)	(47)
Incidence fiscale		32	13
Autres éléments du résultat global, après impôts		(94)	(34)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		**180 052**	**255 409**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 1er avril 2010	**858 076**
Résultat net	255 443
Autres éléments du résultat global	(34)
Total du résultat global	255 409
Solde au 31 mars 2011	**1 113 485**
Résultat net	180 146
Autres éléments du résultat global	(94)
Total du résultat global	180 052
Solde au 31 mars 2012	**1 293 537**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 mars 2012	Exercice terminé le 31 mars 2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	180 146	255 443
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	—
Amortissement	1 468	1 204
Variation des intérêts courus	(3 107)	812
Impôt différé	239	125
Charge liée à l'obligation au titre des prestations définies	87	64
Incitatif à la location différé	18	479
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations définies	(94)	(34)
Variation du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des primes à recevoir	364	(364)
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	260	(49)
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	1 033	(81)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs	1 271	(2 286)
Augmentation du passif d'impôt exigible	835	3 961
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	232 520	259 274
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(3 107)	(4 814)
Achat de titres négociables	(3 751 112)	(4 163 470)
Produits de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres négociables	3 521 416	3 909 219
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	(232 803)	(259 065)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(283)	209
Trésorerie, au début	739	530
Trésorerie, à la fin	**456**	**739**
Intérêts reçus	37 180	34 388
Impôts (payés) reçus	(1 242)	3 361

Les montants payés et reçus au titre des intérêts et des impôts sont reflétés dans les flux de trésorerie opérationnels dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Notes complémentaires
31 mars 2012

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la SADC ou la Société) a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17e étage, à Ottawa, Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en réduisant au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci et établir une institution-relais.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

Le 13 juin 2012, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et constituent les premiers états financiers annuels consolidés de la Société préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (l'« IASB »). La Société a adopté les IFRS conformément à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

La première date d'application des IFRS est le 1er avril 2010. Auparavant, les états financiers consolidés de la Société étaient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les PCGR du Canada diffèrent à certains égards des IFRS et, par conséquent, certaines conventions comptables et méthodes d'évaluation auparavant utilisées en vertu des PCGR du Canada ont été modifiées dans le cadre de la préparation des présents états financiers. Conformément à IFRS 1, les mêmes conventions comptables ont été appliquées pour toutes les périodes présentées. La note 17 comporte des rapprochements et des descriptions de l'incidence du passage des PCGR du Canada aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat net et le résultat global, de même que des rapprochements, poste par poste, de l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de l'état du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de l'obligation au titre des prestations définies, qui sont évaluées à la valeur actuelle. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Ces méthodes comptables, définies à la note 2, ont été appliquées uniformément à toutes les périodes dont il est question, sauf mention contraire dans le texte qui suit.

2 – Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de manière à tirer avantage de ses activités.

Les résultats d'ACC sont inclus dans l'état consolidé du résultat global jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce que l'entreprise soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats opérationnels des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Suivent les principaux jugements critiques auxquels la direction a eu recours concernant les montants constatés dans les présents états financiers consolidés.

Titres négociables
La Société détient un volume important de titres négociables. La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que i) les titres négociables sont détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres négociables donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie. En conséquence, la Société évalue ses titres négociables au coût amorti. Se reporter à la partie « Instruments financiers » pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et sur toute période ultérieure pouvant être affectée.

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations et hypothèses de la direction concernant l'avenir sont décrites ci-après lorsqu'elles présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies en fonction de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres ; iii) la perte prévue en cas de défaillance. Se reporter à la partie « Provisions pour pertes liées à l'assurance-dépôts et pour garanties » pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision.

À court terme, il se pourrait que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite future d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la valeur comptable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait alors être nécessaire. Si les résultats réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels s'appliquant aux institutions membres.

Instruments financiers

La Société a opté pour l'adoption anticipée de IFRS 9 *Instruments financiers*, publiée par l'IASB en novembre 2009 (IFRS 9 (2009)), et choisi le 1er avril 2010 comme date de mise en application.

Comptabilisation et évaluation initiale
Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire à la date de livraison de l'actif à ou par la Société.

Classement
A) Actifs financiers
Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels ;
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû.

Si l'actif financier ne remplit pas ces deux conditions, il est ultérieurement évalué à la juste valeur. Tous les actifs financiers de la Société sont ultérieurement évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers
Tous les passifs financiers de la Société sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti
Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et diminué ou majoré de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur
La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Identification et évaluation de la dépréciation
À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La perte de valeur d'un actif comptabilisé au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La perte est comptabilisée en résultat net et se reflète dans un compte de correction de valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. La trésorerie est évaluée au coût amorti dans l'état de la situation financière.

Titres négociables

Les titres négociables sont des instruments d'emprunt, incluant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada, que détient la Société. Les titres négociables sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, moins toute perte de valeur, dans l'état de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres négociables sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti, moins toute perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul de toute perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimative des actifs. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – cinq ans
- Matériel informatique – trois ans

La charge d'amortissement est comprise dans les charges opérationnelles. Les profits et pertes liés à la cession ou à la mise hors service d'un actif représentent la différence entre le produit de la vente de cet actif et la valeur comptable de celui-ci ; ils sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture, qu'il existe ou pas un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges opérationnelles.

Immobilisations incorporelles

La Société constate une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement d'un logiciel une fois que le projet est passé du stade préliminaire conceptuel à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont capitalisés seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ;
- la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, de tels coûts sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul de toute perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon la durée d'utilité estimative des actifs, qui va de 3 ans à 10 ans. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. L'amortissement des immobilisations incorporelles est compris dans les charges opérationnelles.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à la fin de chaque exercice. Si un tel indice de perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de perte de valeur à chaque exercice, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges opérationnelles.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti. Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise dans ses états financiers consolidés les provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts, lesquelles sont décrites ci-après.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La Société est soumise à l'obligation à exécution éventuelle de fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre, en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. Elle est déterminée selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (IAS 37). L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies en fonction de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres ; iii) la perte prévue en cas de défaillance.

La Société calcule les pertes prévues découlant de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actuelle. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage des dépôts assurés et reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies depuis que la Société est tenue de remplir son mandat de manière à réduire au minimum ses risques de perte, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, ainsi qu'un ajustement correspondant à l'incertitude relative à la mesure. La valeur actuelle de la provision est calculée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôts.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations trimestrielles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée comme ajustement de la provision dans la période au cours de laquelle elle survient.

Provision pour garanties

Afin de protéger les déposants contre la défaillance d'une institution membre, la Société peut fournir des garanties visant à faciliter l'acquisition de l'institution membre défaillante par une autre institution membre. Les garanties financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis évaluées à la valeur la plus élevée entre i) le montant de l'obligation, déterminé conformément à IAS 37, comme il est décrit ci-dessus et ii) le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul de l'amortissement.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie et présentés sur l'exercice de manière proportionnelle à titre de produit. Les primes sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant, et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après un système de notation qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice 2011-2012 sont les suivants :

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible.

(points de base des dépôts assurés) Catégorie de tarification	2011-2012	2010-2011
Catégorie 1	2,8	2,3
Catégorie 2	5,6	4,6
Catégorie 3	11,1	9,3
Catégorie 4	22,2	18,5

Autres produits

Le poste des autres produits englobe les intérêts postérieurs à la liquidation, des intérêts créditeurs et des gains et des pertes de change. Par « intérêts postérieurs à la liquidation » on entend les sommes recouvrées par suite de la liquidation des éléments d'actif d'une institution membre qui dépassent le montant de la réclamation.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont traités en tant que contrats de location simple.

Tous les contrats de location de la Société sont traités en tant que contrats de location simple.

Les loyers payables en vertu de contrats de location simple sont passés en charges dans les charges opérationnelles selon une méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le montant cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution des charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les revenus locatifs provenant des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location en question.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre de services rendus lors de périodes précédentes ou d'une insuffisance du régime. En conséquence, les versements au régime sont constatés à titre de charges opérationnelles pour l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Obligation au titre des prestations définies

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès. Le coût des indemnités auxquelles ont droit les employés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. La détermination de la charge au titre des avantages du personnel requiert l'utilisation d'hypothèses comme le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, les taux de démission prévus et le taux attendu de la rémunération future. Les résultats pourraient différer des estimations fondées sur ces hypothèses.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'état du résultat global dans la mesure où les avantages ont été acquis. La portion non acquise est amortie selon un mode linéaire sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Les coûts des services rendus au cours de la période et les coûts des services passés, le cas échéant, de même que la désactualisation des passifs du régime, sont comptabilisés au poste des charges opérationnelles.

Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, ajustée pour tenir compte de la portion non comptabilisée des coûts des services passés. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée au moyen de l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimatives selon le taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance se rapproche de celle du passif connexe. Tous les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués au poste des autres éléments du résultat global.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme de la charge d'impôts exigible et de la charge d'impôts différé.

La charge d'impôts exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La charge d'impôts différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporelles qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôts différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués au poste des autres éléments du résultat global.

3 – Futures modifications des normes comptables

À la date d'approbation des présents états financiers consolidés, certaines normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore en vigueur. À moins d'indication contraire, la Société ne prévoit pas opter pour l'adoption anticipée de l'une ou l'autre de ces modifications.

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (2009), qui instaure de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. C'était la première étape en vue de remplacer IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. En octobre 2010, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9 (2010)), qui comporte de nouvelles exigences comptables en ce qui concerne les passifs financiers ainsi que les exigences en matière de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers importées de IAS 39. IFRS 9 (2010) doit être mise en œuvre rétrospectivement pour toute période annuelle débutant le 1er janvier 2015 ou après cette date, mais il est permis d'adopter plus tôt IFRS 9 (2009) ou IFRS 9 (2010). La SADC a opté pour l'adoption anticipée de IFRS 9 (2009) ; elle ne s'attend pas à ce que les exigences supplémentaires de IFRS 9 (2010) aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

En octobre 2010, l'IASB a modifié IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*. En vertu de ces modifications, il convient de fournir des informations quantitatives et qualitatives concernant le transfert d'actifs financiers (par exemple la titrisation) et de présenter l'incidence potentielle de tout risque associé à l'entité qui a transféré les actifs, et de fournir toute information supplémentaire si des transferts d'ordre disproportionné surviennent vers la clôture de la période. Les modifications apportées à IFRS 7 s'appliquent aux périodes annuelles débutant le 1er juillet 2011 ou après cette date, mais il est permis de les mettre en œuvre plus tôt. La Société n'a pas de montants à recevoir qui lui a été transféré ; elle ne s'attend pas à ce que les modifications apportées à IFRS 7 aient une incidence majeure (s'il en est) sur les informations à fournir.

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10 *États financiers consolidés*, qui remplace IAS 27 *États financiers consolidés et individuels* et SIC 12 *Consolidation - entités ad hoc*. En parallèle à IFRS 10, l'IASB a aussi publié IFRS 11 *Partenariats*, IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27 *États financiers individuels* (révisée en 2011) et IAS 28 *Participation dans des entreprises associées et coentreprises* (révisée en 2011). Chacune de ces cinq normes s'applique aux périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après cette date, mais il est permis de les adopter plus tôt à condition qu'elles le soient en même temps. IFRS 10 élimine la méthode des risques et avantages de SIC 12 ; elle utilise la notion de contrôle (définie par la présence de trois éléments) comme base de la consolidation, quelle que soit la nature de l'entité détenue. La mise en œuvre d'IFRS 10 pourrait dans certains cas se traduire par la consolidation d'une entité qui n'était pas consolidée jusqu'alors. La Société évalue actuellement l'incidence, s'il en est, de ces cinq normes sur les états financiers consolidés de la SADC.

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 définit la juste valeur, intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La nouvelle norme est plus claire et plus cohérente : elle clarifie la définition de la juste valeur et précise les exigences visant l'évaluation de la juste valeur et les informations devant être fournies sur chaque évaluation à la juste valeur. Cette norme s'applique aux périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après cette date ; elle doit cependant être appliquée prospectivement. La Société évalue actuellement l'incidence d'IFRS 13, s'il en est, sur ses états financiers consolidés.

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 *Avantages du personnel* pour supprimer l'option permettant de différer la comptabilisation des écarts, connue sous le nom de « méthode du corridor », et exiger que le montant réévalué soit constaté au poste des autres éléments du résultat global. En outre, il convient de fournir de l'information supplémentaire à l'égard des régimes à prestations définies et des risques afférents. La norme IAS 19 révisée s'applique aux exercices débutant le 1er janvier 2013 ou après cette date, mais il est permis de l'adopter plus tôt. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme révisée, s'il en est, sur ses états financiers consolidés.

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme comptable fournit un cadre de classification des éléments du poste Autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétroactivement aux périodes annuelles débutant le 1er juillet 2012 ou après cette date. L'adoption de IAS 1 ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur les états financiers consolidés de la SADC.

4 – Titres négociables

Les tableaux suivants renseignent davantage sur l'échéance et la composition des titres négociables de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2012			
	Moins de 90 jours	91 jours à un an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	74 244	107 831	—	182 075
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,91	1,03	—	0,98
Obligations	177 986	828 425	1 243 303	2 249 714
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,59	1,53	1,86	1,74
Autres	9 001	—	—	9 001
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,95	—	—	0,95
Total des titres négociables	**261 231**	**936 256**	**1 243 303**	**2 440 790**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,38**	**1,47**	**1,86**	**1,66**

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2011			
	Moins de 90 jours	91 jours à un an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	—	—	—	—
Rendement effectif moyen pondéré (%)	—	—	—	—
Obligations	275 872	609 565	1 312 251	2 197 688
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,27	1,43	1,98	1,74
Autres	10 299	—	—	10 299
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,00	—	—	1,00
Total des titres négociables	**286 171**	**609 565**	**1 312 251**	**2 207 987**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,26**	**1,43**	**1,98**	**1,73**

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 1er avril 2010			
	Moins de 90 jours	91 jours à un an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	86 564	—	—	86 564
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,48	—	—	0,48
Obligations	333 016	396 467	1 118 000	1 847 483
Rendement effectif moyen pondéré (%)	2,29	1,48	1,44	1,61
Autres	20 501	—	—	20 501
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,20	—	—	0,20
Total des titres négociables	**440 081**	**396 467**	**1 118 000**	**1 954 548**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,85**	**1,48**	**1,44**	**1,54**

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012			31 mars 2011	1er avril 2010
	Coût amorti	Profits bruts latents	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	182 076	249	182 325	—	86 582
Obligations	2 249 713	18 194	2 267 907	2 196 786	1 846 740
Autres	9 001	—	9 001	10 299	20 501
Total des titres négociables	**2 440 790**	**18 443**	**2 459 233**	**2 207 085**	**1 953 823**

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

5 – Clients et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Débiteurs	69	311	121
Incitatif à la location à recevoir	—	791	900
Autres débiteurs	1 468	1 468	1 468
Total des clients et autres débiteurs	**1 537**	**2 570**	**2 489**

Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, aucun des soldes à recevoir n'était échu, et il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation.

À l'exception des autres débiteurs, la valeur comptable du poste des clients et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci. Les autres débiteurs consistent en un effet à recevoir venant à échéance le 30 juin 2015, dont la juste valeur était de 1 438 000 dollars au 31 mars 2012 (1 362 000 dollars au 31 mars 2011 et 1 312 000 dollars au 1er avril 2010).

6 – Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 1er avril 2010	**3 890**	**1 027**	**2 466**	**7 383**
Ajouts	600	764	2 503	3 867
Mises hors service	(55)	(27)	—	(82)
Solde au 31 mars 2011	**4 435**	**1 764**	**4 969**	**11 168**
Ajouts	622	109	720	1 451
Mises hors service	(55)	—	—	(55)
Solde au 31 mars 2012	**5 002**	**1 873**	**5 689**	**12 564**
Cumul de l'amortissement				
Solde au 1er avril 2010	**2 807**	**651**	**978**	**4 436**
Amortissement	593	118	167	878
Mises hors service	(55)	(27)	—	(82)
Solde au 31 mars 2011	**3 345**	**742**	**1 145**	**5 232**
Amortissement	642	152	261	1 055
Mises hors service	(55)	—	—	(55)
Solde au 31 mars 2012	**3 932**	**894**	**1 406**	**6 232**
Valeur comptable				
Solde au 1er avril 2010	1 083	376	1 488	2 947
Solde au 31 mars 2011	1 090	1 022	3 824	5 936
Solde au 31 mars 2012	1 070	979	4 283	6 332

Un montant de 720 000 dollars se rapportant aux améliorations locatives en cours de construction est inclus dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2012. Un montant de 153 000 dollars correspondant à du matériel informatique pas encore prêt à être utilisé était inclus dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2011. Au 1er avril 2010, toutes les immobilisations corporelles indiquées dans le tableau précédent étaient prêtes à être utilisées.

7 – Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 1er avril 2010	**979**	**—**	**979**
Ajouts – Développement interne	460	487	947
Mises hors service	—	—	—
Solde au 31 mars 2011	**1 439**	**487**	**1 926**
Ajouts – Développement interne	207	1 449	1 656
Mises hors service	—	—	—
Solde au 31 mars 2012	**1 646**	**1 936**	**3 582**
Cumul de l'amortissement			
Solde au 1er avril 2010	**217**	**—**	**217**
Amortissement	326	—	326
Mises hors service	—	—	—
Solde au 31 mars 2011	**543**	**—**	**543**
Amortissement	413	—	413
Mises hors service	—	—	—
Solde au 31 mars 2012	**956**	**—**	**956**
Valeur comptable			
Solde au 1er avril 2010	762	—	762
Solde au 31 mars 2011	896	487	1 383
Solde au 31 mars 2012	690	1 936	2 626

Les soldes du tableau précédent se rapportent à l'optimisation des systèmes internes de gestion des activités d'intervention de la Société. Ce travail d'optimisation des systèmes est continu.

8 – Incitatif à la location différé

Le bailleur a accordé à la Société des incitatifs à la location sous forme de périodes de loyer gratuit et de remboursements pour améliorations locatives. Le montant cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution des charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. La Société s'attend à comptabiliser une réduction de 1 412 000 dollars de ses charges opérationnelles plus de douze mois après le 31 mars 2012 (de 1 389 000 dollars plus de douze mois après le 31 mars 2011 et de 907 000 dollars plus de douze mois après le 1er avril 2010).

9 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte prévue et est soumise à l'incertitude relative au montant et au moment des pertes. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les changements dans la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumés ci-après :

(en milliers de dollars canadiens)	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 1er avril 2010	**1 100 000**
Provisions additionnelles	—
Solde au 31 mars 2011	**1 100 000**
Provisions additionnelles	50 000
Solde au 31 mars 2012	**1 150 000**

10 – Instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9 (2009) :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Trésorerie	456	739	530
Titres négociables	2 440 790	2 207 987	1 954 548
Clients et autres débiteurs	1 537	2 570	2 489
Actifs financiers	**2 442 783**	**2 211 296**	**1 957 567**
Fournisseurs et autres créditeurs	3 828	2 557	4 843
Passifs financiers	**3 828**	**2 557**	**4 843**

Le lecteur se reportera à la note 4 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres négociables de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres négociables et de certains clients et autres débiteurs, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres négociables de la Société est présentée à la note 4 et est déterminée aux prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de certains clients et autres débiteurs est communiquée à la note 5 et repose sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, au moyen d'un taux d'actualisation approprié à des contreparties cotées AA-.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement de titres négociables. La stratégie de placement de la Société repose sur deux principes clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital investi, et le portefeuille de placement doit servir à financer des activités d'intervention. La Société dispose d'un cadre global de gestion des risques pour évaluer, surveiller et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités du conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus sont soumis à l'examen des responsables de la vérification interne à la Société.

Des politiques officielles sont en place à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels est exposée la Société. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour assurer leur pertinence et leur prudence continues. Les risques financiers importants liés à la détention d'instruments financiers et aux opérations connexes comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable des titres négociables et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La politique de la Société en matière de risque de crédit exige entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société doit effectuer ses placements auprès de contreparties solvables approuvées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a attribué une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération, chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des agents de la Couronne, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale de A au moment de l'achat. Les titres négociables dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

En outre, pour réduire au minimum son risque de crédit, la Société se conforme *aux Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* établies par le ministre des Finances.

Le tableau suivant résume la qualité du crédit des titres négociables de la Société, par cotes de crédit :

(en milliers de dollars canadiens) Cotes de crédit*	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
AAA	2 025 635	1 840 357	1 684 185
AA+	—	30 140	22 348
AA	122 315	83 214	10 773
AA-	249 327	215 005	200 064
A+	43 513	39 271	37 178
Total des placements	**2 440 790**	**2 207 987**	**1 954 548**

**cotes attribuées par Standard & Poor's*

La Société peut devoir intervenir, à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. La réalisation de ces réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion des risques poussés et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres négociables de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des placements, des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. La capacité d'emprunt de la Société s'élève actuellement à 18 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 mars 2011, 17 milliards de dollars au 1er avril 2010). En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009,* la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable aux fluctuations des marchés lorsqu'elle détient des avoirs et des engagements financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de titres négociables. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses titres négociables au coût amorti, mais obtient la juste valeur de marché de ses titres négociables sur une base mensuelle pour les besoins de la présentation et de la gestion du risque financier. Par conséquent, la Société peut ainsi établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux

d'intérêt sur la valeur de marché de ses titres négociables. La note 4 des présents états financiers consolidés présente l'écart entre le coût amorti et la juste valeur de marché des titres négociables de la Société. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, particulièrement sur ses produits de placement en raison de la taille de son portefeuille de titres négociables et de la relative importance des produits qu'il génère. La Société gère ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les titres négociables de la Société sont régulièrement soumis à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets de possibles variations des taux sur les produits d'intérêts.

L'encaisse de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt. Une telle exposition est négligeable.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'aurait eue une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net après impôts, selon la composition du portefeuille de placement à la fin de chaque exercice correspondant :

(en milliers de dollars canadiens)	Augmentation (diminution) du résultat net	
	2011-2012	2010-2011
Augmentation de 100 points de base	3 752	3 245
Diminution de 25 points de base	(938)	(811)

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

11 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Le 7 décembre 2011, le conseil d'administration de la SADC a approuvé le relèvement du niveau cible du financement *ex ante* de la Société, qui passe d'une fourchette de 40 à 50 points de base des dépôts assurés à un minimum de 100 points de base des dépôts assurés.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital. Une fois le niveau cible atteint, la Société décidera de la cession des montants qui pourraient dépasser la cible.

Financement *ex ante*

(en milliers de dollars canadiens)	Réel			Cible
	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010	31 mars 2012
Résultats non distribués	1 293 537	1 113 485	858 076	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 150 000	1 100 000	1 100 000	
Total du financement *ex ante*	**2 443 537**	**2 213 485**	**1 958 076**	**6 218 820**[a]
Total – Points de base des dépôts assurés	**39**[a]	**37**[b]	**33**[c]	**100**

[a] selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2011
[b] selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2010
[c] selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2009

12 – Impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôts constatée dans le résultat net :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Impôt exigible :		
Charge d'impôts exigible	2 057	600
Ajustements liés à la charge d'impôts exigible d'exercices antérieurs	20	—
Impôt différé :		
afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles	250	123
résultant d'une réduction des taux d'impôt	18	18
Charge d'impôts comptabilisée dans le résultat net	**2 345**	**741**

Le tableau suivant détaille le recouvrement d'impôt constaté dans les autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Pertes actuarielles au titre du régime à prestations définies	(32)	(13)
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	**(32)**	**(13)**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts constatée et la charge d'impôts établie selon le taux d'imposition fédéral :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Résultat net avant impôts	182 491	256 184
Charge d'impôts selon le taux d'imposition fédéral de 26,1 % (2011 : 27,6 %)	47 679	70 771
Produits non imposables tirés des primes	(58 495)	(69 964)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes non déductible (non imposable)	13 064	(4)
Autres	97	(62)
Charge d'impôts comptabilisée dans le résultat net	**2 345**	**741**

Les actifs et les passifs d'impôt différé résultent de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	État consolidé de la situation financière			État consolidé du résultat global	
	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010	2011-2012	2010-2011
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(454)	(264)	265	(190)	(529)
Incitatif à la location	381	429	32	(48)	397
Avantages du personnel à court terme	10	11	11	(1)	—
Obligation au titre des prestations définies	269	269	262	(29)	(9)
Charge d'impôts différée				**(268)**	**(141)**
Actif d'impôt différé net	**206**	**445**	**570**		

13 – Charges opérationnelles

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Salaires et autres frais de personnel	15 481	14 659
Honoraires et autres frais	4 084	4 572
Sensibilisation du public	3 852	3 847
Locaux	3 296	3 330
Frais généraux	2 435	2 021
Traitement des données	1 621	1 720
Amortissement	1 468	1 204
	32 237	31 353
Recouvrement de charges		
Parties liées	246	513
Autres	—	150
Total des charges opérationnelles	**31 991**	**30 690**

La Société a fourni des services de centre d'appels à deux parties liées, soit l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts. Ces montants sont présentés dans le tableau précédent à titre de recouvrements de charges auprès de parties liées. Depuis le deuxième trimestre de 2012, la Société ne fournit plus ces services à l'ACFC. Par contre, elle continue de fournir de tels services au BSIF par le biais d'une entente d'impartition. Les autres recouvrements de charges comprennent les paiements effectués par l'Autorité des marchés financiers du Québec à titre de contribution à la campagne de sensibilisation du public de la Société.

14 – Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la Société. La Société ne détient aucune participation dans les capitaux propres d'ACC ; cependant, elle est représentée majoritairement au conseil d'administration d'ACC et est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents à cette structure ad hoc, en raison du prêt restant dû qu'elle a accordé à ACC. Après analyse de ces faits et circonstances, la direction de la Société a conclu que la SADC contrôle ACC et est donc tenue de consolider les résultats d'ACC dans ses états financiers. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Même si la SADC est une société sans capital social, sa société mère est le gouvernement du Canada étant donné que tous les administrateurs de la SADC, autres que les administrateurs nommés d'office, sont nommés par le gouverneur en conseil, ou par un ministre du gouvernement du Canada sur approbation du gouverneur en conseil.

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties liées. Les transactions entre parties liées qui sont significatives sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars canadiens)		Produits (charges) pour l'exercice		Solde à recevoir (à payer)		
	Note	2011-2012	2010-2011	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Banque du Canada	a	(619)	(505)	(244)	(84)	(70)
ACFC	b	95	353	—	82	59
BSIF	b	151	160	39	37	35
Régime de pension de retraite de la fonction publique	c	(1 869)	(2 015)	—	(34)	(31)

a) La Société détient et administre, conjointement avec le BSIF et la Banque du Canada, le Système de données tripartite (SDT) utilisé pour la collecte de données financières auprès des institutions de dépôt sous réglementation fédérale. Les trois parties partagent également les charges opérationnelles liées au système, que la Banque du Canada coordonne. Par ailleurs, la Société loue un site de reprise des activités à la Banque du Canada.

b) La SADC a fourni des services de centre d'appels à deux parties liées, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts.

c) Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les montants indiqués dans le tableau suivant ont été comptabilisés à titre de charges relatives à la rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Avantages à court terme	1 891	1 509
Avantages postérieurs à l'emploi	48	51
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**1 939**	**1 560**

15 – Éventualités, engagements et garanties

Éventualités

ACC, une entité ad hoc contrôlée par la Société, a entamé une action en justice en février 1994. Sa réclamation concerne des pertes (plus frais et intérêts) liées au recouvrement de la valeur de certains actifs de la Compagnie Trust Central Guaranty dont elle avait fait l'acquisition. L'issue de la procédure et de la réclamation dépend du règlement à venir et est donc incertaine. Selon l'information dont dispose ACC, il n'est pas probable que l'issue finale de la réclamation aura une incidence négative importante sur la situation financière de la Société.

Engagements

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le bail de son bureau d'Ottawa se termine en septembre 2021, mais contient une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans à des taux prédéterminés, ainsi qu'une autre option de renouvellement consécutif de cinq ans, aux taux courants du marché. Le bail du bureau de Toronto se termine en octobre 2016 et contient une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans aux taux courants du marché.

Les paiements minimaux au titre des contrats de location comptabilisés à titre de charge pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 totalisaient 1,8 million de dollars (1,5 million de dollars en 2011).

Le tableau suivant présente le total des paiements minimaux futurs (exception faite des autres charges locatives) en vertu de contrats de location simple non résiliables :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Pas plus d'un an	1 368	1 365	1 389
Plus d'un an et pas plus de cinq ans	5 637	4 511	4 711
Plus de cinq ans	5 277	5 412	6 577
Total	**12 282**	**11 288**	**12 677**

La Société n'avait aucun contrat de sous-location au 31 mars 2012, mais a, dans le passé, sous-loué une partie de son bureau à Toronto. Les loyers minimaux attendus au titre des contrats de sous-location non résiliables totalisaient 22 000 dollars au 31 mars 2011 (22 000 dollars au 1er avril 2010).

Au 31 mars 2012, la Société n'avait aucun engagement concernant l'achat d'immobilisations corporelles (nul au 31 mars 2011, 3 341 000 dollars au 1er avril 2010).

Au 31 mars 2012, la Société avait des engagements de 5 136 000 dollars (157 000 dollars au 31 mars 2011 et 94 000 dollars au 1er avril 2010) concernant le développement d'immobilisations incorporelles.

Garanties

Afin de protéger les déposants contre la faillite d'une institution membre, la Société peut fournir des garanties. Il n'y avait aucune garantie en vigueur au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 ni au 1er avril 2010.

16 – Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations au régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au régime est 1,74 fois (1,86 fois en 2011) supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 148 000 dollars (142 800 dollars en 2011), et 8,95 fois (9,50 fois en 2011) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 148 000 dollars (142 800 dollars en 2011).

Dans les états financiers consolidés de la Société, le Régime de pension de retraite de la fonction publique est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au Régime de pension de retraite de la fonction publique est présentée à la note 14. La seule obligation de la Société à l'égard du régime de pension consiste à verser les cotisations établies.

Obligations au titre des prestations définies

La Société est le promoteur des régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès.

La Société fournit des prestations de retraite à ses employés à leur départ à la retraite selon leurs années de service et leur salaire de fin de carrière. Des indemnités de départ sont versées aux employés qui comptent au moins dix ans de service sans interruption auprès de la Société. Seuls les employés qui ont commencé à travailler à la SADC avant le 1er avril 2011 ont droit aux prestations de retraite et aux indemnités de départ. Le régime de prestations de décès prévoit le versement d'un montant forfaitaire basé sur le salaire au moment du décès. Il s'agit de régimes non capitalisés, auxquels les employés ne cotisent pas et qui ne comptent aucun actif. Les régimes ont donc un déficit égal au passif au titre des prestations constituées. Les prestations sont financées au moyen des activités opérationnelles de la Société.

La plus récente évaluation actuarielle de la portion non capitalisée des obligations, et des coûts des services rendus au cours de la période et des services passés connexes, a été réalisée par un actuaire-conseil en date du 31 mars 2012, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Taux d'actualisation	4,04 %	4,87 %	5,08 %
Taux de croissance de la rémunération :			
Exercice 2010-2011	s.o.	s.o.	1,50 %
Exercice 2011-2012	s.o.	1,50 %	1,50 %
Exercice 2012-2013	1,50 %	2,00 %	2,00 %
Par la suite	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le tableau suivant présente les montants constatés dans les charges opérationnelles à l'égard de ces régimes à prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Coût des services rendus au cours de la période	150	149
Intérêts sur l'obligation	79	80
Charge liée à l'obligation au titre des prestations définies	**229**	**229**

La charge pour l'exercice est comprise dans les charges opérationnelles à titre de salaires et autres frais de personnel. Le tableau suivant présente les écarts actuariels cumulés constatés immédiatement dans les résultats non distribués, à titre d'autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	Écarts actuariels
Montant cumulatif au 1er avril 2010	**25**
comptabilisé durant la période	(47)
Montant cumulatif au 31 mars 2011	**(22)**
comptabilisé durant la période	(126)
Montant cumulatif au 31 mars 2012	**(148)**

Le montant inclus dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation non capitalisée au titre des prestations définies. Le tableau suivant présente les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Obligation au titre des prestations définies
Solde au 1er avril 2010	**1 612**
Coût des services rendus au cours de la période	149
Coût financier	80
Versement de prestations	(212)
Perte actuarielle	47
Solde au 31 mars 2011	**1 676**
Coût des services rendus au cours de la période	150
Coût financier	79
Versement de prestations	(268)
Perte actuarielle	126
Montant cumulatif au 31 mars 2012	**1 763**

L'historique des ajustements liés à l'expérience découlant de l'obligation au titre des prestations définies est présenté dans le tableau suivant en dollars et en pourcentage de l'obligation à la date de clôture :

(en milliers de dollars canadiens)	2011-2012	2010-2011
Ajustements liés à l'expérience	27	(28)
En pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période	1,5 %	–1,7 %

17 – Passage aux IFRS

Comme l'indique la note 1, les présents états financiers consolidés de la Société constituent les premiers états financiers annuels consolidés de la Société préparés selon les IFRS.

Conformément à IFRS 1, la Société a appliqué certaines exemptions facultatives et certaines exceptions imposées aux nouveaux adoptants des IFRS.

Exemptions facultatives

Accords contenant un contrat de location
La Société a vérifié si un accord contenait un contrat de location selon le référentiel comptable antérieur et selon les IFRS, et est arrivée à la même conclusion. En conséquence, elle a choisi de ne pas refaire cet exercice à l'adoption des IFRS.

Obligation au titre des prestations définies
Conformément aux IFRS, l'entité qui a une obligation au titre des prestations définies est tenue de présenter la valeur actuelle de son obligation et les ajustements liés à l'expérience des régimes à l'égard des quatre périodes précédentes. À la place, la Société a choisi de fournir cette information à l'égard de chaque période comptable à titre prospectif à compter de la date de transition.

Exceptions obligatoires

Estimations
Les estimations établies auparavant par la Société selon le référentiel comptable antérieur n'ont pas été révisées à l'application des IFRS, sauf s'il a été nécessaire de refléter toute différence entre les méthodes comptables.

Classement des actifs financiers

La Société a établi le classement de ses actifs financiers d'après les faits et circonstances qui prévalaient à la date de transition.

Réconciliations

Selon IFRS 1, la Société doit effectuer le rapprochement des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour les périodes antérieures. À l'exception de différences liées à la présentation, la première application des IFRS par la Société n'a pas eu d'incidence sur le total des flux de trésorerie opérationnels, d'investissement ou de financement. Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des capitaux propres, du résultat et du résultat global selon les PCGR du Canada et les IFRS pour les périodes indiquées.

Rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2010

(en milliers de dollars canadiens) Comptes selon les PCGR du Canada	Notes	Soldes selon les PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Reclassements en vertu des IFRS	Soldes selon les IFRS	Comptes selon les IFRS
ACTIFS						
Encaisse		530	—	—	530	Trésorerie
Placements	a	1 953 823	725	—	1 954 548	Titres négociables
	e	—	—	3 361	3 361	Actif d'impôt exigible
Créances et autres sommes à recevoir	f	2 841	—	(352)	2 489	Clients et autres débiteurs
	f	—	—	352	352	Paiements anticipés
Impôts à recouvrer	e	3 361	—	(3 361)	—	
Immobilisations corporelles		2 947	—	—	2 947	Immobilisations corporelles
Immobilisations incorporelles		762	—	—	762	Immobilisations incorporelles
Actif d'impôts futurs	a, b, c	776	(206)	—	570	Actif d'impôt différé
		1 965 040	**519**	**—**	**1 965 559**	
PASSIFS						
Créditeurs et charges à payer	b, g, h	7 470	38	(2 665)	4 843	Fournisseurs et autres créditeurs
	g	—	—	1 028	1 028	Incitatif à la location différé
	c, h	—	(25)	1 637	1 612	Obligation au titre des prestations définies
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts		1 100 000	—	—	1 100 000	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
		1 107 470	13	—	1 107 483	
CAPITAUX PROPRES						
Bénéfices non répartis	b, c	858 087	(11)	—	858 076	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	a	(517)	517	—	—	
		857 570	506	—	858 076	
		1 965 040	**519**	**—**	**1 965 559**	

Rapprochement des capitaux propres au 31 mars 2011

(en milliers de dollars canadiens) Comptes selon les PCGR du Canada	Notes	Soldes selon les PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Reclassements en vertu des IFRS	Soldes selon les IFRS	Comptes selon les IFRS
ACTIFS						
Encaisse		739	—	—	739	Trésorerie
Placements	a	2 207 085	902	—	2 207 987	Titres négociables
	i	—	—	364	364	Primes à recevoir
Créances et autres sommes à recevoir	f, i	3 335	—	(765)	2 570	Clients et autres débiteurs
	f	—	—	401	401	Paiements anticipés
Immobilisations corporelles		5 936	—	—	5 936	Immobilisations corporelles
Immobiisations incorporelles		1 383	—	—	1 383	Immobilisations incorporelles
Actif d'impôts futurs	a, b, c	676	(231)	—	445	Actif d'impôt différé
		2 219 154	**671**	**—**	**2 219 825**	
PASSIFS						
Créditeurs et charges à payer	b, g, h	5 689	41	(3 173)	2 557	Fournisseurs et autres créditeurs
Impôts sur les bénéfices à payer		600	—	—	600	Passif d'impôt exigible
	g	—	—	1 507	1 507	Incitatif à la location différé
	c, h	—	10	1 666	1 676	Obligation au titre des prestations définies
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts		1 100 000	—	—	1 100 000	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
		1 106 289	51	—	1 106 340	
CAPITAUX PROPRES						
Bénéfices non répartis	b, c	1 113 518	(33)	—	1 113 485	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	a	(653)	653	—	—	
		1 112 865	620	—	1 113 485	
		2 219 154	**671**	**—**	**2 219 825**	

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars canadiens) Comptes selon les PCGR du Canada	Notes	Soldes selon les PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Soldes selon les IFRS	Comptes selon les IFRS
PRODUITS					**PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**
Primes		253 264	—	253 264	Primes
Intérêts sur placements		33 492	—	33 492	Intérêts
Autres		39	—	39	Autres
		286 795	—	286 795	
CHARGES					**CHARGES**
opérationnelles	d	30 702	(12)	30 690	opérationnelles
Recouvrement de prêts radiés		(64)	—	(64)	Recouvrement de sommes radiées
Diminution des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts		(15)	—	(15)	Diminution des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts
		30 623	(12)	30 611	
Bénéfice net avant impôts		256 172	12	256 184	Résultat net avant impôts
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
Charge d'impôts		741	—	741	Charge d'impôts
Bénéfice net		255 431	12	255 443	Résultat net
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (PERTE)					**AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**
Variation des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente	a	(178)	178	—	
Recouvrement d'impôts s'appliquant aux pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente	a	42	(42)	—	
	c	—	(47)	(47)	Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies
	c	—	13	13	Incidence fiscale
Autres éléments du résultat étendu (perte)		(136)	102	(34)	Autres éléments du résultat global (après impôts)
RÉSULTAT ÉTENDU		**255 295**	**114**	**255 409**	**TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL**

Notes complémentaires au Rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2010 et au 31 mars 2011, et au Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2011

a) Titres négociables

PCGR du Canada – Les titres négociables dans des instruments d'emprunt étaient classés comme actifs financiers disponibles à la vente et comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS – La Société a choisi d'adopter IFRS 9 (2009) avant sa date d'entrée en vigueur pour ce qui est de l'évaluation et du classement de ses actifs financiers. Par conséquent, tous les titres négociables ont été classés et évalués au coût amorti plutôt qu'à la juste valeur. Les gains et pertes latents qui étaient auparavant constatés dans les autres éléments du résultat étendu ont été repris à la date de transition. La modification de l'évaluation n'a pas eu d'incidence dans la constatation des produits d'intérêts, lesquels sont toujours constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Absences à court terme rémunérées

PCGR du Canada – Les employés de la Société accumulent des congés de maladie durant leur période d'emploi. Les jours de maladie peuvent être cumulés d'une année à l'autre, mais ils ne constituent pas un avantage acquis (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas payés à l'employé lorsqu'il quitte la Société). Conformément aux PCGR du Canada, la Société n'a pas à comptabiliser de passif à l'égard des congés de maladie accumulés qui ne constituent pas un avantage acquis.

IFRS – Selon les IFRS, la Société comptabilise le coût attendu des congés de maladie accumulés lorsque les services rendus par l'employé accroissent son droit à des absences rémunérées. Le passif est évalué à titre de montant supplémentaire que la Société s'attend à payer du fait du cumul des droits non utilisés à la fin de l'exercice.

c) Obligation au titre des prestations définies

PCGR du Canada – La Société comptabilisait les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies selon la « méthode du corridor ». Selon cette méthode, les écarts actuariels nets cumulés qui excédaient une limite étaient amortis à titre de charge de retraite selon le mode linéaire sur la période de service moyenne prévue des membres actifs. Les écarts actuariels nets cumulés qui ne dépassaient pas la limite n'étaient pas comptabilisés.

IFRS – Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultats non distribués et inclus dans les autres éléments du résultat global. Comme IFRS 1 exige l'application rétrospective de toutes les méthodes comptables IFRS, le gain actuariel non amorti en vertu des PCGR du Canada est comptabilisé dans le solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition.

d) Obligation au titre des prestations définies

PCGR du Canada – La Société comptabilisait les coûts des services rendus au cours de la période et le coût financier de son obligation au titre des prestations définies. Ces coûts étaient comptabilisés dans les charges opérationnelles au cours de la période durant laquelle ils étaient engagés. Ces coûts étaient évalués en partie d'après le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période.

IFRS – En vertu des IFRS, la Société comptabilise aussi les coûts des services rendus au cours de la période et le coût financier de son obligation au titre des prestations définies dans les charges opérationnelles, au cours de la période durant laquelle ils ont été engagés. Conformément aux IFRS, ces coûts ont aussi été évalués en partie d'après le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période. Le taux d'actualisation utilisé au début de la période, conformément aux IFRS, était différent de celui utilisé en vertu du référentiel comptable antérieur.

e) Actif d'impôt exigible – Reclassement

PCGR du Canada – La Société présentait un état ordonné de sa situation financière, conformément aux PCGR du Canada.

IFRS – La Société présente un état non ordonné de sa situation financière, conformément aux IFRS. L'actif d'impôt exigible est reclassé par ordre de liquidité.

f) Paiements anticipés – Reclassement

PCGR du Canada – Les paiements anticipés sont inclus dans la valeur comptable des débiteurs et autres montants à recevoir.

IFRS – Les paiements anticipés sont présentés séparément dans le corps même de l'état de la situation financière.

g) Incitatif à la location différé – Reclassement

PCGR du Canada – L'incitatif à la location différé est inclus dans la valeur comptable des créditeurs et autres charges à payer.

IFRS – L'incitatif à la location différé est présenté séparément dans le corps même de l'état de la situation financière.

h) Obligation au titre des prestations définies – Reclassement

PCGR du Canada – L'obligation au titre des prestations définies est comprise dans la valeur comptable des créditeurs et autres charges à payer.

IFRS – L'obligation au titre des prestations définies est présentée séparément dans le corps même de l'état de la situation financière.

i) Primes à recevoir – Reclassement

PCGR du Canada – Les primes à recevoir sont comprises dans la valeur comptable des débiteurs et autres montants à recevoir.

IFRS – Les primes à recevoir sont présentées séparément dans le corps même de l'état de la situation financière.

PARTIE TROIS

Gouvernance de la Société

FIABILITÉ

Gouvernance de la Société

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance et s'engage à continuer dans cette voie.

La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, le mandat de la SADC et les membres du conseil, consultez notre site Web, au **www.sadc.ca**.

Conseil d'administration

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (BSIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du BSIF nommé par le ministre des Finances, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Le conseil d'administration de la SADC guide l'orientation stratégique de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient cernés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Composition du conseil d'administration

Bryan P. Davies
Président du conseil
Au conseil depuis : juin 2006
Reconduit dans ses fonctions pour un mandat de cinq ans, à compter de juin 2011

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger
Chef d'entreprise
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : novembre 2010
nommé pour un mandat de trois ans

Les Cannam
Comptable agréé
Saskatoon, Saskatchewan
Au conseil depuis : janvier 2009
*nommé pour un mandat de trois ans**

John S. McFarlane
Avocat
Halifax, Nouvelle-Écosse
Au conseil depuis : septembre 2008
mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Éric Pronovost
Comptable agréé
Trois-Rivières, Québec
Au conseil depuis : septembre 2008
mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006
mandat reconduit en décembre 2009 pour trois ans

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008
nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
nommée pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : septembre 2009
nommé à titre amovible

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007
nommée pour un mandat de cinq ans

Ted Price
Surintendant adjoint
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007
nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office

Agathe Côté
Sous-gouverneure
Banque du Canada
nommée substitut en août 2010

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
nommé substitut en octobre 2008

* demeure au conseil jusqu'à sa reconduction dans ses fonctions d'administrateur de la SADC ou jusqu'à la nomination d'un successeur

Comités du conseil

Au cours de l'exercice 2011-2012, quatre comités ont appuyé le conseil dans ses activités en matière de gouvernance : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification supervise les vérifications internes et externes et la gestion des risques. Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers, notamment à l'égard des états financiers trimestriels qu'il a la charge d'examiner et d'approuver, et à l'égard du rapport de gestion du Rapport annuel de la SADC, qui comprend les états financiers consolidés.

Composition :

- **É. Pronovost (président)** – Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **L. Cannam** – Membre depuis janvier 2009
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- **T. Price** – Membre depuis janvier 2007

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine toute question liée aux ressources humaines et formule des recommandations, notamment en matière de : politiques ; planification de la relève ; évaluation du rendement du premier dirigeant ; respect des normes de conduite professionnelle et de comportement éthique, et des exigences réglementaires ; rémunération.

Composition :

- **S. M. Tratch (présidente)** – Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008
- **L. Cannam** – Membre depuis janvier 2011
- **B. P. Davies** – Président de septembre 2006 à février 2008 et membre depuis septembre 2006
- **J. Dickson** – Membre depuis février 2008
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat

Le Comité de la régie de la Société et des candidatures s'assure qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment en ce qui a trait à la campagne publicitaire et de sensibilisation de la Société.

Composition :

- **J. S. McFarlane (président)** – Président depuis janvier 2011
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **B. P. Davies** – Président de juin 2006 à juin 2009 et membre depuis juin 2006
- **U. Menke** – Membre depuis février 2008
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2007

Comité de direction

Mandat

Le Comité de direction se réunit, au besoin, à la demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil.

Composition :

- **B. P. Davies (président)** – Membre et président du comité depuis juin 2006
- **M. Carney** – Membre depuis février 2008
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2009

Participation aux réunions du conseil et de ses comités
(du 1er avril 2011 au 31 mars 2012)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

		Comités du conseil			
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Nombre de réunions[a]	5[b]	0	5	3	5
Présences					
Membres du conseil issus du secteur privé					
B. P. Davies – président	5	s.o.	4[c]	2	5
G. Burger	5		4	3	
L. Cannam	5		5		5
J. S. McFarlane[d]	5		5	3	4
É. Pronovost[e]	5		5		
S. M. Tratch	5	s.o.		3	5
Membres d'office (substituts)					
Banque du Canada – M. Carney (A. Côté)	1 (4)	s.o.			
Surintendant des institutions financières – J. Dickson	5				5
Bureau du surintendant des institutions financières – T. Price	3		4		
Ministère des Finances – M. Horgan (J. Rudin)	(5)				
Agence de la consommation en matière financière du Canada – U. Menke	5			3	

[a] Y compris les réunions par téléconférence
[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil
[c] Le président du conseil est invité aux réunions du Comité de vérification ; il n'est pas membre du Comité.
[d] J. S. McFarlane a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur le 29 septembre 2011, pour un mandat de trois ans.
[e] É. Pronovost a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur le 29 septembre 2011, pour un mandat de trois ans.

Honoraires des administrateurs

En 2011-2012, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil avaient totalisé 85 376 dollars (79 837 dollars en 2010-2011). Après avoir examiné des échantillons représentatifs de dépenses des administrateurs pour l'exercice 2011-2012, la fonction de vérification interne de la SADC a conclu que les dépenses étaient dûment autorisées, documentées, conformes aux politiques de la Société et donc raisonnables.

Haute direction

La haute direction de la SADC se compose du président et premier dirigeant et de quatre vice-présidents, chacun à la tête d'une division. Le président et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. L'échelle de salaire du premier dirigeant est actuellement fixée entre 248 100 dollars et 291 800 dollars. Les objectifs de rendement du premier dirigeant sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes qui, au 31 mars 2012, étaient fixées entre 179 041 dollars et 238 708 dollars. Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2012.

Michèle Bourque
Présidente et première dirigeante

Jeffrey A. Johnson
Premier vice-président, Assurance et Évaluation des risques

Dean A. Cosman
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président, Règlements complexes et Plans d'urgence

Les dépenses des dirigeants en matière de représentation et de déplacements sont affichées chaque trimestre sur le site Web de la Société, au **www.sadc.ca**.

Organigramme de la SADC
au 31 mars 2012

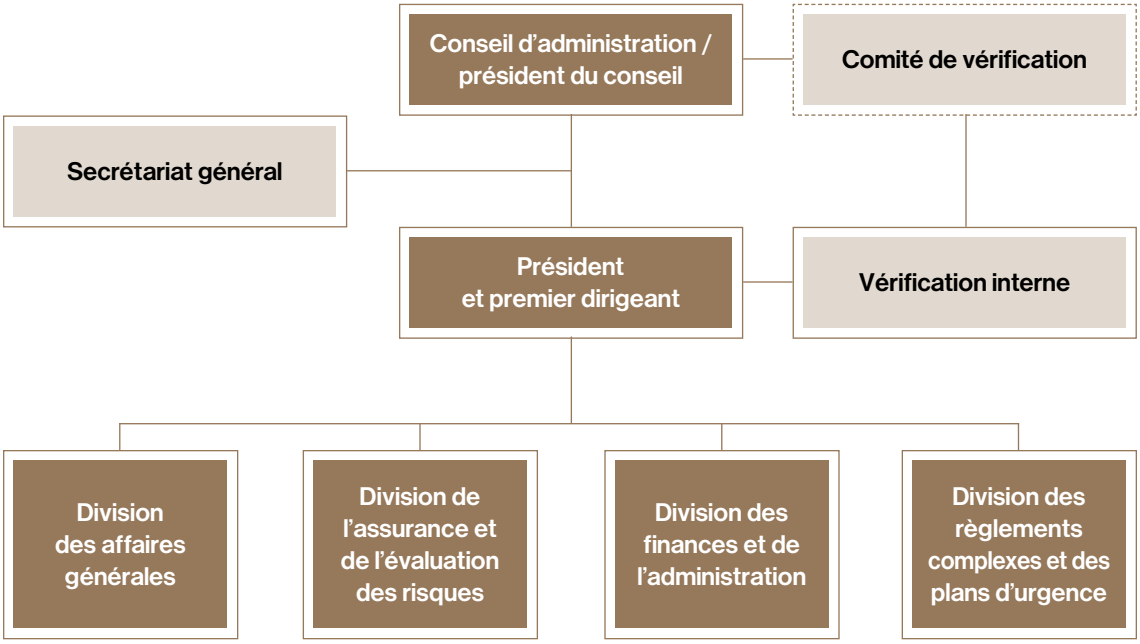

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. Dans cette optique, elle s'est dotée de politiques de premier plan, dont les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs, le *Code régissant les conflits d'intérêts* et le Serment de fidélité et de secret professionnel. L'adhésion aux codes est une condition *sine qua non* de travail à la SADC. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. En outre, les employés sont tenus de respecter le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* du gouvernement fédéral, code entré en vigueur le 2 avril 2012. D'autres politiques viennent soutenir la saine culture d'éthique de la SADC ; elles portent sur le harcèlement, la violence en milieu de travail et la divulgation. Le conseil d'administration vérifie que sont respectés les codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés lorsque les rapports annuels à cet égard sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Grâce à sa fonction de vérification interne, la SADC peut déceler rapidement de possibles actes répréhensibles. Cette fonction, qui se rapporte au président et premier dirigeant ainsi qu'au Comité de vérification du conseil, contribue à la divulgation d'actes répréhensibles à l'interne et à la transparence en matière de communication de l'information.

❑ *Formation en matière d'éthique*

Tous les deux ans, les employés suivent une formation obligatoire en matière d'éthique. La dernière formation, organisée en mars 2012, s'est tenue en ligne. Dans ce cadre, les employés devaient consulter les politiques et les codes de la SADC en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique.

❑ *Accès à l'information et protection des renseignements personnels*

Dans le cadre de son engagement à répondre de manière précise et rapide aux demandes d'accès à l'information, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, et à protéger les renseignements personnels qui relèvent d'elle, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, cette année, la SADC a mis en place des politiques sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. En outre, elle informe maintenant plus largement le public sur l'accès à l'information et les renseignements personnels dans son site Web.

❑ *Assemblée publique annuelle*

En novembre 2011, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle à Trois-Rivières, au Québec, en partenariat avec la Chambre de commerce de Trois-Rivières. L'assemblée est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur notre mandat et les services que nous rendons, et de répondre aux questions qui nous sont posées. La prochaine assemblée se tiendra à l'automne 2012.

❑ *Activités communautaires*

La SADC continue d'encourager la participation de ses employés à diverses activités organisées au profit d'organismes caritatifs, notamment la campagne Centraide du gouvernement canadien, le Vélotour de la Société canadienne de la sclérose en plaques et le Défi Minto Run for Reach à Ottawa.

Annexe : Renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC

Annexe : Renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir des informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et d'informations transmises directement à la SADC. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

Les informations sont présentées comme suit :

- liste des membres de la SADC
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- passif-dépôts au Canada
- mesures de la rentabilité
- mesures du capital réglementaire
- mesures de la qualité de l'actif

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2012.

Renseignements sur les institutions membres

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2012*

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Canadian Tire	Prêts aux particuliers	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque BofA Canada	Prêts aux particuliers
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company Valiant Trust Company	Activités régionales	Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque Canadienne Impériale de Commerce Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc.	Activités internationales	Compagnie Home Trust	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
		Compagnie Trust CIBC Mellon	Services tarifés	Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels
		Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Fiducie de la Financière Sun Life Inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque HSBC Canada Société de fiducie HSBC (Canada) Société de Trust Household (La) Société hypothécaire HSBC (Canada)	Activités régionales
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Fiducie Desjardins inc.	Services tarifés		
Banque de Montréal Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Activités internationales	Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Services tarifés	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Banque Dundee du Canada Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société hypothécaire Scotia	Activités internationales	Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Services tarifés	Banque Industrielle et Commerciale de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
		League Savings and Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises	MCAN Mortgage Corporation	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque DirectCash	Services tarifés	Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux entreprises
Banque HomEquity	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Fiducie Community	Prêts aux entreprises	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust B2B Trustco BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc. Compagnie de fiducie M.R.S.	Activités régionales Prêts aux particuliers	Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Shinhan du Canada	Prêts aux particuliers
		Société de fiducie financière Equity	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Services tarifés
		Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises	Citibanque Canada	Services tarifés
				Société de fiducie Computershare du Canada	Services tarifés
Banque le Choix du Président	Prêts aux particuliers			Société de Prêt First Data, Canada	Services tarifés
Banque Manuvie du Canada Société de fiducie Manuvie	Prêts hypothécaires résidentiels				
Banque MonCana du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels				
Banque nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	Activités régionales				
Banque Ouest	Prêts aux particuliers				
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises				
Banque Royale du Canada Compagnie Trust Royal Société d'hypothèques de la Banque Royale Société Trust Royal du Canada	Activités internationales				
Banque Toronto-Dominion (La) Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	Activités internationales				
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
Jameson Bank	Services tarifés				
Total : 46		**Total : 17**		**Total : 21**	

TOTAL : 84 membres

** Les institutions affiliées d'une manière ou d'une autre ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.*

Changements concernant les institutions membres
du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Nouvelles adhésions

22 septembre 2011 : Banque MonCana du Canada

1er mars 2012 : B2B Trustco

Autres changements concernant les institutions membres

7 avril 2011 : La Société de Fiducie Concentra n'est plus membre de la SADC.

1er décembre 2011 : La Banque MBNA Canada poursuit ses activités sous le nom de Banque BofA Canada.

5 décembre 2011 : La Société de fiducie Caledon n'est plus membre de la SADC.

1er janvier 2012 : La Compagnie Maple Trust et la Société hypothécaire Scotia ont fusionné leurs activités. La Compagnie Maple Trust n'est plus membre de la SADC.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC
(selon les données financières de fin d'exercice des institutions membres)

Bilan (en milliards de dollars canadiens et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011		2010		2009		2008		2007	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
ACTIF										
Liquidités	162,4	4,9	150,5	5,0	131,5	4,7	146,0	5,0	129,6	5,3
Valeurs mobilières	816,1	24,8	781,5	25,7	732,5	26,2	663,5	22,6	642,4	26,1
Prêts hypothécaires résidentiels	641,2	19,4	557,1	18,4	508,6	18,1	518,3	17,7	487,1	19,8
Prêts hypothécaires non résidentiels	57,2	1,7	57,3	1,9	51,4	1,8	52,0	1,8	37,3	1,5
Prêts aux particuliers	430,3	13,0	413,9	13,7	384,3	13,7	339,4	11,6	284,7	11,6
Autres prêts et acceptations bancaires	724,6	21,9	656,3	21,7	612,4	21,8	681,9	23,2	579,6	23,5
Autres éléments d'actif	473,2	14,3	410,6	13,6	384,3	13,7	532,0	18,1	301,6	12,2
Actif total	**3 305,0**	**100,0**	**3 027,2**	**100,0**	**2 805,0**	**100,0**	**2 933,1**	**100,0**	**2 462,3**	**100,0**
PASSIF										
Dépôts à vue / à préavis	1 089,3	33,0	969,0	31,9	872,6	31,1	748,3	25,5	591,8	24,0
Dépôts à terme fixe	1 072,7	32,5	1 019,1	33,7	981,5	35,0	1 154,6	39,4	1 026,2	41,7
Autres éléments du passif	946,5	28,6	864,7	28,6	790,6	28,2	892,2	30,4	732,3	29,7
Passif total	**3 108,5**	**94,1**	**2 852,8**	**94,2**	**2 644,7**	**94,3**	**2 795,1**	**95,3**	**2 350,3**	**95,4**
Avoir des actionnaires	196,5	5,9	174,4	5,8	160,3	5,7	138,0	4,7	112,0	4,6
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**3 305,0**	**100,0**	**3 027,2**	**100,0**	**2 805,0**	**100,0**	**2 933,1**	**100,0**	**2 462,3**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2011	2010	2009	2008	2007
Intérêts créditeurs	91 586	83 373	90 706	111 619	112 018
Intérêts débiteurs	37 323	32 347	41 264	68 878	75 676
Revenu net d'intérêts	**54 263**	**51 026**	**49 442**	**42 741**	**36 342**
Charge de prêts douteux	6 406	8 387	13 584	7 054	3 680
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**47 857**	**42 639**	**35 858**	**35 687**	**32 662**
Revenu autre que d'intérêts	50 580	46 211	42 926	31 476	44 283
Revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts	**98 437**	**88 850**	**78 784**	**67 163**	**76 945**
Frais autres que d'intérêts	62 718	58 487	58 196	51 916	50 654
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**35 719**	**30 363**	**20 588**	**15 247**	**26 291**
Provision pour impôts sur le revenu	7 651	7 856	4 467	1 279	4 944
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**28 068**	**22 507**	**16 121**	**13 968**	**21 347**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	1 948	231	184	-75	245
Bénéfice net	**26 120**	**22 276**	**15 937**	**14 043**	**21 102**

Passif-dépôts au Canada – par groupe affinitaire

Total des dépôts (en milliards de dollars canadiens et en pourcentage)

Au 30 avril	2011		2010		2009		2008		2007	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	1 521,0	84,4	1 356,0	83,4	1 330,7	83,6	1 305,5	84,9	1 204,7	84,6
Activités régionales	173,8	9,6	165,5	10,2	157,7	9,9	146,6	9,5	143,8	10,1
Prêts hypothécaires résidentiels	68,5	3,8	61,2	3,8	56,4	3,5	49,1	3,2	41,0	2,9
Prêts aux entreprises	8,7	0,5	9,5	0,6	10,5	0,7	8,0	0,5	5,9	0,4
Prêts aux particuliers	13,1	0,7	13,0	0,8	13,7	0,9	10,5	0,7	6,9	0,5
Services tarifés	18,0	1,0	19,5	1,2	22,5	1,4	18,1	1,2	21,9	1,5
Ensemble des institutions membres	**1 803,1**	**100,0**	**1 624,7**	**100,0**	**1 591,5**	**100,0**	**1 537,8**	**100,0**	**1 424,2**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars canadiens et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2011		2010		2009		2008		2007	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	486,3	32,0	472,8	34,9	460,1	34,6	402,5	30,8	382,1	31,7
Activités régionales	71,2	41,0	70,2	42,4	68,5	43,4	60,0	40,9	54,4	37,8
Prêts hypothécaires résidentiels	50,6	73,9	45,2	73,9	43,2	76,6	36,5	74,3	31,0	75,6
Prêts aux entreprises	5,7	65,5	6,8	71,6	7,9	75,2	5,6	70,0	4,0	67,8
Prêts aux particuliers	6,6	50,4	7,1	54,6	7,7	56,2	6,0	57,1	4,1	59,4
Services tarifés	1,6	8,9	1,8	9,2	2,5	11,1	1,6	8,8	1,3	5,9
Ensemble des institutions membres	**622,0**	**34,5**	**603,9**	**37,2**	**589,9**	**37,1**	**512,2**	**33,3**	**476,9**	**33,5**

Mesures de la rentabilité – par groupe affinitaire

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	59,7	59,8	63,9	71,6	62,3
Activités régionales	60,5	61,4	59,2	64,0	67,3
Prêts hypothécaires résidentiels	52,2	53,3	50,0	54,5	57,8
Prêts aux entreprises	58,3	58,5	64,1	68,9	61,6
Prêts aux particuliers	60,0	63,1	52,8	59,1	63,4
Services tarifés	76,9	79,5	79,8	75,4	72,4
Ensemble des institutions membres	**59,8**	**60,1**	**63,0**	**70,0**	**62,8**

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	48,1	47,2	45,9	40,8	54,8
Activités régionales	47,6	44,8	45,7	41,3	52,5
Prêts hypothécaires résidentiels	10,6	20,8	29,6	26,3	15,3
Prêts aux entreprises	25,0	34,4	47,0	23,8	17,1
Prêts aux particuliers	57,5	58,4	54,5	61,0	62,9
Services tarifés	86,3	89,1	85,2	82,6	88,8
Ensemble des institutions membres	**48,2**	**47,5**	**46,5**	**42,4**	**54,9**

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	0,8	0,8	0,5	0,5	0,9
Activités régionales	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,7	0,8	0,7	0,6
Prêts aux entreprises	0,6	0,5	0,1	0,1	0,6
Prêts aux particuliers	2,6	1,3	0,7	2,0	1,8
Services tarifés	0,8	0,6	0,5	0,5	0,6
Ensemble des institutions membres	**0,8**	**0,8**	**0,5**	**0,5**	**0,9**

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	14,2	13,8	10,8	10,9	21,1
Activités régionales	15,3	13,4	12,9	15,0	13,7
Prêts hypothécaires résidentiels	12,1	12,1	15,0	13,0	11,8
Prêts aux entreprises	3,8	3,8	1,2	1,4	6,2
Prêts aux particuliers	16,4	8,0	4,3	13,2	11,0
Services tarifés	7,8	6,1	5,9	7,3	8,5
Ensemble des institutions membres	**14,1**	**13,3**	**10,7**	**11,2**	**19,6**

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	1,6	1,6	2,1	3,7	4,5
Activités régionales	1,5	1,3	1,6	3,1	4,1
Prêts hypothécaires résidentiels	2,5	2,1	2,4	3,8	4,3
Prêts aux entreprises	2,5	2,8	3,4	4,0	4,0
Prêts aux particuliers	3,6	3,2	2,9	4,8	5,4
Services tarifés	0,4	0,3	0,4	2,3	3,5
Ensemble des institutions membres	**1,7**	**1,6**	**2,0**	**3,6**	**4,5**

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

Mesure du capital réglementaire – par groupe affinitaire

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	17,6	18,0	20,5	22,2	23,1
Activités régionales	18,9	18,6	19,8	21,3	23,1
Prêts hypothécaires résidentiels	22,4	16,4	18,6	19,7	19,7
Prêts aux entreprises	6,8	6,9	8,4	9,6	10,5
Prêts aux particuliers	6,3	6,1	6,6	6,7	6,0
Services tarifés	10,0	9,7	12,1	13,4	14,6
Ensemble des institutions membres	**17,3**	**17,5**	**19,7**	**21,3**	**22,3**

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio du capital réglementaire à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	15,4	15,1	14,4	11,9	11,9
Activités régionales	16,1	16,2	14,5	12,9	12,0
Prêts hypothécaires résidentiels	22,7	22,1	21,9	16,7	16,2
Prêts aux entreprises	23,6	21,5	19,7	15,7	17,4
Prêts aux particuliers	24,1	16,8	16,0	15,0	16,2
Services tarifés	43,7	42,5	34,9	21,5	22,6
Ensemble des institutions membres	**16,0**	**15,7**	**14,8**	**12,3**	**12,2**

Capital réglementaire à risque, selon les normes de la Banque des réglements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

Qualité de l'actif – par groupe affinitaire

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	7,9	8,3	-5,1	19,7	10,9
Activités régionales	8,8	6,8	2,5	13,9	2,6
Prêts hypothécaires résidentiels	57,1	11,1	11,7	15,0	11,8
Prêts aux entreprises	11,3	-9,3	-6,8	52,5	30,4
Prêts aux particuliers	-7,6	3,5	-1,0	18,0	33,4
Services tarifés	21,1	-12,8	-19,8	13,9	14,5
Ensemble des institutions membres	**9,2**	**7,9**	**-4,4**	**19,1**	**10,4**

Croissance de l'actif : croissance d'une année à l'autre

Éléments d'actifs douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	0,5	0,7	0,7	0,4	0,2
Activités régionales	0,5	0,6	0,7	0,6	0,3
Prêts hypothécaires résidentiels	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3
Prêts aux entreprises	4,0	1,5	1,7	0,6	0,5
Prêts aux particuliers	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Services tarifés	0,0	0,0	0,0	0,8	0,3
Ensemble des institutions membres	**0,5**	**0,7**	**0,7**	**0,4**	**0,2**

Éléments d'actifs douteux (bruts) / total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	0,9	1,3	1,3	0,8	0,4
Activités régionales	0,8	1,0	1,3	1,1	0,5
Prêts hypothécaires résidentiels	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2
Prêts aux entreprises	5,3	2,0	2,2	0,8	0,7
Prêts aux particuliers	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Services tarifés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des institutions membres	**0,8**	**1,2**	**1,3**	**0,8**	**0,4**

Prêts douteux (bruts) / total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	0,6	0,8	0,8	0,6	0,5
Activités régionales	0,7	0,9	0,9	0,7	0,6
Prêts hypothécaires résidentiels	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Prêts aux entreprises	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6
Prêts aux particuliers	1,9	3,5	4,4	2,4	2,2
Services tarifés	0,1	0,3	0,2	0,2	0,1
Ensemble des institutions membres	**0,7**	**0,8**	**0,9**	**0,6**	**0,5**

Provision générale / actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2011	2010	2009	2008	2007
Activités internationales	1,7	4,5	3,7	0,4	-2,9
Activités régionales	-0,2	-0,1	1,8	1,5	-3,4
Prêts hypothécaires résidentiels	2,9	1,0	2,2	0,9	-1,3
Prêts aux entreprises	21,2	3,4	6,1	0,0	-1,3
Prêts aux particuliers	-7,3	-20,4	-26,4	-14,5	-12,2
Services tarifés	-0,2	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7
Ensemble des institutions membres	**1,5**	**3,3**	**2,7**	**0,1**	**-3,1**

Prêts douteux (nets) / avoir moyen des actionnaires

GLOSSAIRE PROTECTION

Glossaire

Accord de Bâle III : Troisième d'une série d'accords de Bâle, Bâle III se veut une réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. *(Basel III Accord)*

BRI (Banque des règlements internationaux) : La BRI a pour mandat d'appuyer les banques centrales dans leur soutien à la stabilité monétaire et financière, d'encourager la coopération à cet égard sur la scène internationale et de servir de banque pour les banques centrales. Elle a son siège social à Bâle, en Suisse. *(Bank for International Settlements (BIS))*

Compte d'épargne libre d'impôt : Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donne aux Canadiens une façon d'épargner à l'abri de l'impôt, et ce, leur vie durant. Le CELI peut contenir toute une gamme de produits financiers et autres types de placement. Le Budget fédéral de 2009 a modifié la Loi sur la SADC pour que les CELI fassent l'objet d'une protection d'assurance-dépôts distincte. Il convient toutefois de noter que seuls les dépôts assurables détenus dans un CELI sont protégés par la SADC. *(Tax-Free Savings Accounts)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal des activités de cette dernière en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,
(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises, les placements hypothécaires, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Examen préparatoire : Examen par la SADC ou une personne désignée par celle-ci des registres, des dossiers et des comptes d'une institution membre pour connaître l'état de son passif-dépôts lorsque la SADC est d'avis qu'un remboursement des dépôts assurés serait dans l'intérêt des déposants et de la SADC et qu'elle devrait se préparer à effectuer un tel remboursement. *(Preparatory Examination)*

Examen spécial : Examen, par la SADC ou en son nom, des activités d'une institution membre pour un motif déterminé, au moment fixé par la SADC. L'examen spécial consiste à examiner les actifs et les passifs d'une institution membre, dans le but d'évaluer le risque de perte qu'ils pourraient représenter pour la SADC. Cet examen permet à la SADC de comparer les stratégies d'intervention auxquelles elle pourrait recourir (remboursement des dépôts assurés ou autres solutions) en vue de minimiser ses risques de perte. *(Special Examination)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex ante *Funding)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Institution-relais : Institution membre de la SADC mise sur pied temporairement pour préserver les fonctions essentielles d'une institution membre de la SADC qui ne serait plus viable et contribuer au maintien de la stabilité financière. *(Bridge Bank)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 pour 100. *(Basis Point)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Mesure des fonds propres durs sur les actifs pondérés en fonction des risques. *(Tier 1 Capital Ratio)*

Règlement de faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts assurés. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*